



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2023



Société Tunisienne de Banque
Société Anonyme au capital de 776.875.000 Dinars
Siège Social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis
RCB 182331996
Tél : 70.140.000
Adresse télégraphique : SOTUBANK
Code : Peterson 4th Edition Acmé
Télex : N° 14135 – 14815 – 15376 – 15377
Adresse SWIFT : STBK TN TT
Sites Web :
Commercial : www.stb.com.tn



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ORGANES DE GOUVERNANCE | 2 |
| PROFIL STB | 8 |
| RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023 | 9 |
| ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE..... | 25 |
| ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL | 26 |
| ECONOMIE TUNISIENNE..... | 28 |
| SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2023 | 30 |
| SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2023 | 36 |
| CONTRÔLE INTERNE | 44 |
| GESTION DES RISQUES..... | 46 |
| DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION | 48 |
| Développement Commercial | 48 |
| Communication et sponsorship | 49 |
| Système D'information | 50 |
| RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE – RSE - | 54 |
| L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL IFRS | 56 |
| PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT | 57 |
| RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB | 58 |
| PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE LA STB | 59 |
| APERÇU SUR L'EVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB | 62 |
| PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIETES APPARTENANT AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 65 |
| PERSPECTIVES DU GROUPE..... | 70 |



ORGANES DE GOUVERNANCE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Atef MAJDOUB

Président du Conseil
Représentant l'État

Mme. Moufida ALOUI

Membre représentant l'État

Mr. Mohamed MRAIDHA

Membre représentant l'État

Mr. Hatem SALAH

Membre représentant l'État

Mr. Ezzeddine CHERIF*

Membre représentant l'État

Mme Raoudha BEJAOUI**

Membre représentant l'État

Mme. Rym OUESLATI

Membre indépendant

Mr. Mohamed Jilani BEJI

Membre indépendant

Mr. Hassene FEKI

Représentant la Société Tunisienne
d'Assurance et de Réassurance

Mr. Lassaad ZARROUK

Représentant Mutuelle
Assurance
de l'Éducation (MAE)

Mr. Moez BEN ZID

Membre représentant
les actionnaires minoritaires

Mr. Ilyes CHERIF***

Contrôleur d'État

(*) Nomination de Mr Ezzeddine CHERIF le 29/09/2023 en remplacement de Mr Tarek BEN LARBI

(**) Nomination de Mme Raoudha BEJAOUI le 29/09/2023

(***) Mr Mohamed SOUSSI a été nommé en remplacement de Mr Ilyes CHERIF suite à la lettre du « Le Corps du Contrôle d'Etat » datée du 31/10/2023 et le CA 21/12/2023

LES COMITES

Le Comité d'Audit

La mission fondamentale du Comité est de Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne, d'assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.

Le Comité des Risques

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque.

Le Comité Stratégique

Il a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans le suivi de la mise en place de la stratégie et du Business Plan de la Banque.

Comité Supérieur de Résolution

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions en matière de radiation et de cession ainsi qu'en matière de règlement transactionnel

Commission des marchés

Elle a pour mission d'examiner la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence des procédures de passation des marchés et de s'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et Techniques.

Commission de Recours pour les marchés du seuil de compétence de la Commission des marchés

Elle a pour mission de statuer sur les requêtes, les différends ainsi que les plaintes dans les différentes phases du processus d'achat (lancement, attribution et exécution).

Le Comité de Gouvernance et de Restructuration des Filiales

La mission fondamentale de ce Comité est de suivre la performance des filiales et participations et l'évaluation des systèmes de gouvernance au sein du groupe STB en se basant sur les meilleures pratiques en la matière.



DIRECTION GENERALE

⊕ **M. Lassâad ZNATI JOUINI (*)**

Directeur Général par intérim

⊕ **M. Nabil FRINI**

Secrétaire Général

(*) : Assure conjointement la fonction de Directeur Général Adjoint

CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES (*)

✦ **GROUPEMENT DES CABINETS
D'EXPERTISE COMPTABLE « EXACOM
AUDIT » & BUREAU MOHAMED AMINE
CHARFEDDINE « AMC CONSULTING »**

Représenté par **M. ABDERRAZEK SOUEI**

- Cabinet « EXACOM » représenté par **M. ABDERRAZEK SOUEI**
- Cabinet « AMC CONSULTING » représenté par **M. MOHAMED AMINE CHARFEDDINE**

✦ **GENERALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT « GEM »**

Représenté par **M. ABDERRAZEK GABSI**

Missions

Les Co-Commissaires Aux Comptes (CAC) ont pour mission principale de certifier les comptes annuels de la banque en réalisant un audit légal selon les normes internationales applicables en Tunisie. Ils sont indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie

L'objectif de cette mission est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant l'opinion des Co-Commissaires Aux Comptes (CAC)

(*) Les Co-commissaires aux comptes sont nommés lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2023 et ce Conformément à la douzième résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2023 portant sur le report de la désignation des commissaires aux comptes pour la période 2023-2025.



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

PROFIL STB

Née au lendemain de l'indépendance, la Société Tunisienne de Banque (STB), première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958. Elle s'est affirmée, durant des décennies d'existence, dans son rôle d'instrument privilégié de la politique financière du pays et de précurseur dans la mobilisation de l'épargne nationale. Elle a réussi à préserver sa position de Leader sur le marché de Corporate parallèlement à l'amélioration de ses parts de marché sur le segment des PME et particuliers.

Pleinement ancrée dans le processus de développement du pays, la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement.

Les actions menées lui ont permis de raffermir sa position au niveau national mais également à l'international en nouant des relations solides avec un large réseau de correspondants étrangers de premier ordre couvrant tous les continents. Ceci s'est suivi par un développement appréciable et continu de ses principaux indicateurs de croissance.

La STB, banque universelle, offre une gamme complète de produits et services à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents

à l'Étranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Groupes et Grandes Entreprises.

Par ailleurs, la STB s'est dotée au fil des années d'un groupe présentant une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales opérant dans tous les secteurs de l'économie.

Toujours orientée vers l'innovation et en réponse aux nouvelles données du marché et des technologies, la STB s'est orientée vers la mise en œuvre d'une panoplie de produits digitaux en adéquation avec les besoins des clients.

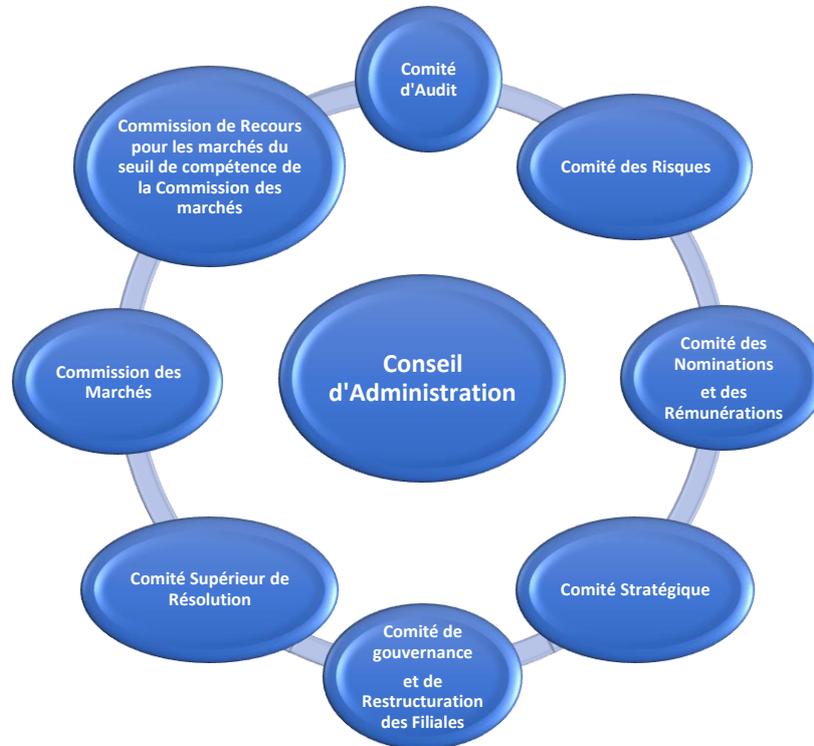
Aussi, force est de préciser que la Banque a, depuis ses débuts, opté pour une démarche privilégiant une meilleure proximité avec la clientèle et une présence dans l'ensemble du territoire tunisien. Avec un réseau dense (près de 150 agences et succursales), la STB met son expertise au profit de sa clientèle de plus en plus exigeante.

En matière de développement durable, la STB cherche à se positionner parmi les leaders, en formalisant une stratégie RSE et des politiques ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) afin de réaliser ses ambitions en tant qu'acteur responsable.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

I. ORGANE D'ADMINISTRATION

I. ORGANE D'ADMINISTRATION



Mode de Gouvernance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Juin 2015, la STB a supprimé le poste de Président Directeur Général et a opté pour la séparation de la fonction de Président du Conseil d'Administration et la fonction du Directeur Général. Actuellement, elle est gérée par un Directeur Général par intérim Monsieur Lassâad ZNATI JOUINI et la Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Atef MAJDOUB.

Par conséquent, il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint d'être membres au Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres dont le Président. Ce nombre est adapté à la nature, à la complexité, à la diversité, au volume de son activité ainsi qu'aux risques auxquels la banque est exposée et est réparti comme suit :

- Six administrateurs représentant l'État et les entreprises publiques.
- Deux membres indépendants présidant respectivement le Comité d'Audit et le Comité des Risques.
- Trois administrateurs représentant le secteur privé, choisis par référence au registre des actionnaires, et selon son profil et sa disponibilité.
- Un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et est élu à la suite d'un appel à candidatures.

Qualification & parcours professionnel des membres du Conseil d'Administration

| | |
|---|--|
| <p>Mr Atef MAJDOUB</p> <p>Président du Conseil d'Administration</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général au sein de la Présidence du Gouvernement ▪ Directeur Commission supérieure des marchés publics au sein du Premier Ministère ▪ Administrateur auprès de : <ul style="list-style-type: none"> ○ La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), ○ La Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes (RNTA) ▪ Membre du conseil d'établissement - Cité Nationale Sportive ▪ Membre de l'association mondiale des unités et des professionnels des PPP - WAPPP (World Association of PPPs) ▪ Membre de l'autorité spécialisée chargée de l'examen des problématiques relatives aux projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables - Ministère de l'Energie |
| <p>Mr Mohamed MRAIDHA</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Central à la BNA ▪ Directeur Général SICAR INVEST ▪ Directeur Général SIP SICAR ▪ Administrateur ESSOUKNA ▪ Administrateur SMVDA ▪ Président Conseil d'Administration SODAL |
| <p>Mme Moufida ALOUI</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur des affaires administratives et financières - Ministère des technologies de communication ▪ Contrôleur général des services publics - Premier ministre ▪ Administrateur auprès de : <ul style="list-style-type: none"> ○ La poste Tunisienne ○ La SOTUGAT ○ L'ONAS |
| <p>Mme Raoudha BEJAOUI</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maître Assistante en Banque & Finance à l'ISCAE ▪ Administrateur représentant les actionnaires minoritaires à la BNA Bank - Présidente du Comité d'orientation stratégique - Membre du Comité des Risques & du Comité de recouvrement transactionnel ▪ Conseiller en accès au financement aux PME (Frankfurt School of Finance & Management) ▪ Experte en développement des compétences (Internationale Projekt Consult GmbH) ▪ Experte chaîne de valeur (Réseau Entreprendre Tunisie) ▪ Experte technique en entrepreneuriat (banque Africaine de Développement) |

| | |
|------------------------------------|--|
| <p>Mr Hatem SALAH</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Professeur des universités en Économie Financière & Bancaire à l'ESC Tunis ▪ Directeur du laboratoire de recherche THÉMA (Théorie Économique, Modélisation, et Application), ESC Tunis. ▪ Consultant indépendant auprès de bailleurs de fonds multilatéraux. ▪ Membre du Conseil d'Analyse Économique, Présidence du Gouvernement. ▪ Membre indépendant du comité d'investissement, SICAR Régionale SODESIB ▪ Membre du bureau exécutif de l'association des économistes tunisiens (ASECTU) |
| <p>Mr Ezzeddine CHERIF</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultant dans les projets de système d'information ▪ Directeur Général de la société Tunisie Informatique Services ▪ Administrateur auprès de la BNA et certaines de ses filiales ▪ Administrateur représentant la BNA auprès de la société gérante du complexe commercial - TUNIS CENTRE ▪ Administrateur représentant la BNA auprès de la société de distribution des produits agro-alimentaire « MAGASIN GENERAL » |
| <p>Mr Hassene FEKI</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général de la STAR |
| <p>Mr Moez BEN ZID</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseiller de plusieurs clients en Afrique du Nord ▪ Membre du CA de Marina Bizerte ▪ Membre du CA – CAPSA ▪ Managing Director à Deutsche Bank (Londres, New York, Singapore) ▪ Managing Director en charge des équipes de ventes en crédits structures ▪ Département Fixed Income & Gestion Alternative - Banque JPMorgan Chase ▪ Membre de l'équipe chargée du développement des dérivés de crédit – Société Générale Paris ▪ Membre de l'équipe des produits dérivés de taux chargé du développement des systèmes de gestion – crédit Commercial de France |
| <p>Mr Lassâad ZARROUK</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général de la MAE Assurances ▪ Président de l'Union Générale Arabe d'Assurance – GAIF ▪ Président Directeur Général de la STAR - Assurances ▪ Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) |
| <p>M^{me} Rym OUESLATI</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diplômée d'expertise comptable de l'État français ▪ Docteur en Sciences de gestion ▪ Enseignante (l'Université Tunis Dauphine/ ISG de Tunis/ ESSEC Tunis) ▪ Responsable pédagogique des formations au profit des professionnels dans les domaines de la banque, l'assurance, la gouvernance, etc. (ACCA, IFRS, IFRS-Assurance, formation des administrateurs, etc.) ▪ Responsable de missions d'audit et de reporting IFRS (UBCI, BTK, Attijari Bank, etc.) |

| | |
|-------------------------|--|
| Mr. Mohamed Jilani BEJI | <ul style="list-style-type: none">▪ Adjoint au Directeur Général - Direction Générale Stabilité Financière et Prévention des Risques au sein de la Banque Centrale de Tunisie▪ Administrateur au Conseil d'Administration de l'Office National de l'Huile ONH et le Registre National des Entreprises RNE |
|-------------------------|--|

Désignation des membres du Conseil d'Administration

La sélection des administrateurs représentant les participants publics et les mandataires spéciaux est assurée par le Ministère de tutelle sur la base de critères combinés tenant compte à la fois de leurs compétences académiques et professionnelles et de leur expérience réussie en rapport avec les aptitudes et la complémentarité requises.

La sélection des membres représentant les privés se fait généralement sur la base du registre des actionnaires, selon leurs profils et leurs disponibilités.

La sélection des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires se fait, quant à elle suivant un appel à candidatures et ce, sur la base des termes de référence comportant divers critères y compris les connaissances en matière d'activité bancaire, de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques et ayant trait notamment à la qualification et à l'honorabilité.

Renouvellement des mandats

Les administrateurs représentant les participants publics auprès du Conseil d'Administration, sont désignés pour une période de trois ans renouvelable une seule fois et ne peuvent être nommés membres de Conseil d'Administration d'une autre entité à participation publique.

Le renouvellement du mandat des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires ne peut être effectué qu'une seule fois.

Formation des membres du Conseil d'Administration

La Banque veille à assurer aux membres du Conseil d'Administration des formations spécifiques ayant trait notamment, aux opérations bancaires et financières.

Évaluation du Conseil et des membres du Conseil d'Administration

Un questionnaire d'autoévaluation a été élaboré et communiqué aux membres du Conseil d'Administration pour renseignement.

La banque vise, ainsi la réalisation d'évaluations régulières du Conseil dans son ensemble et de chacun de ses membres.

Cas d'interdiction / Conflits d'intérêts

Aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration n'est frappé par les interdictions prévues par l'article 60 de la loi 2016-48, sur la base des déclarations sur l'honneur.

II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principales attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration :

- Veille à la mise en place d'un dispositif de gouvernance efficace de la banque, qui garantit l'efficacité des opérations, la protection des actifs et la maîtrise des risques dans le cadre de la conformité aux lois et législations organisant leurs activités ;
- Évalue le dispositif de gouvernance de la banque d'une façon périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque notamment, en termes de taille de l'activité, de complexité des opérations, d'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Approuve les lois cadre, les organigrammes, les conditions et

modalités de recrutement et les conditions de nomination et le retrait des emplois fonctionnels ;

- Approuve les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales et les conventions de réconciliation dont les montants sont fixés par les conseils d'administration visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Assure le suivi de tous les changements importants affectant l'activité de la banque de manière à préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque ;
- S'assure que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Fixe les orientations stratégiques globales et approuve les contrats programmes et les business plan et définit d'une manière explicite des objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la banque ;
- Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédant leur exécution ;
- Définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Analyse en profondeur les questions techniques qui relèvent des attributions des comités ;
- Assure le suivi de l'exécution de la stratégie de la banque ;
- S'assure que les moyens humains, financiers et logistiques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées ;
- Approuve et suit la mise en place des modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne ;
- Arrête les états financiers ;
- Élabore le rapport annuel de la banque.

Et d'une manière générale veille à ce que la banque jouit en permanence d'une bonne réputation la permettant de préserver la confiance auprès du public.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an et en cas de nécessité, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour présenté dix jours au moins avant la tenue des réunions à tous les membres du Conseil d'Administration et au Ministère des Finances.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil s'est réuni 13 fois :

Le 25 janvier 2023

Le 16 février 2023

Le 10 mars 2023

Le 04 avril 2023

Le 28 avril 2023

Le 24 mai 2023

Le 06 juin 2023

Le 13 juin 2023

Le 04 juillet 2023

Le 11 juillet 2023

Le 29 septembre 2023

Le 31 octobre 2023

Le 21 décembre 2023

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Les ordres du jour du Conseil d'Administration couvrent toutes les questions importantes et comportent des points qui sont discutés d'une manière permanente. Il s'agit de :

- Rapport sur la situation financière de la Banque : Le Conseil d'Administration est informé régulièrement de la situation de la banque touchant les points suivants : L'analyse de la situation financière de la banque, son positionnement, l'analyse des réalisations par rapport aux objectifs... ;
- Rapport Comité d'Audit : Le Conseil d'Administration inclut obligatoirement dans son ordre du jour via le rapport du Comité d'Audit, les résolutions prises pour remédier aux insuffisances citées dans les rapports des commissaires aux comptes et des structures de contrôle externes. En effet, les résolutions prises dans ce sens sont suivies par la Direction de l'Audit Interne et soumises périodiquement au Comité d'Audit. Le procès-verbal du Comité d'Audit retraçant le suivi de ces points est soumis au Conseil d'Administration ;
- Rapport comité des risques : Le Conseil d'Administration examine les rapports de comité des risques portant principalement sur la conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques ainsi que

l'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;

- Rapports des autres comités : Comité de nomination et rémunération, Comité stratégique, Comité supérieur de résolution, Comité de gouvernance et de restructuration des filiales et Commissions des marchés ;
- Arrêté des indicateurs d'activité et des états financiers individuels trimestriellement ;
- Arrêté des états financiers consolidés annuellement ;
- Suivi des réserves des Commissaires aux Comptes et de la lettre de contrôle interne ;
- Suivi des passations des marchés ;
- Suivi des décisions du CA.

Par ailleurs, outre les aspects permanents à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a examiné certains autres points se rapportant notamment :

- Au suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre la stratégie de la Banque pour la période 2022-2026 ;
- Au suivi des travaux du dossier de restructuration de la "TF Bank" ;
- Au règlement de la dotation de l'État (117 Millions de Dinars) ;
- À l'approbation d'un ensemble de politiques ;
- L'approbation du manuel de recrutement ;
- L'Approbation de la liste des représentants de la Banque aux conseils d'administration des filiales et des participations ;
- L'étude du processus de résorption des pertes reportées de la Société Tunisienne de Banque ;
- L'examen de la proposition d'optimisation fiscale ;
- L'examen d'une procédure relative à l'exclusion des opérateurs économiques "Blacklist" de la participation des appels d'offres de la Banque.

Secrétariat du Conseil d'Administration

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par un cadre de la banque, désigné par le Président du Conseil, qui assure la rédaction des procès-verbaux des réunions dans un délai moyen de sept jours de la date de la tenue de la réunion. Les procès-verbaux sont signés par le Président du Conseil d'Administration, deux autres membres ainsi que par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux dûment signés sont consignés dans un registre spécial gardé au Secrétariat du Conseil d'Administration au siège social de la Banque.

III. COMITÉS ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit

(créé lors du CA du 12 décembre 2006)

La mission fondamentale du Comité d'Audit, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), est de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne, d'assurer le suivi et la supervision de ses activités et de veiller à collaborer étroitement avec le comité des Risques afin de garantir une meilleure complémentarité en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Aussi, le Comité d'Audit assure le suivi de l'activité de l'Organe de l'Audit Interne et si nécessaire les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle.

Le comité s'est réuni 06 fois courant l'année 2023. Le secrétariat du comité d'audit est assuré par l'Organe de l'Audit Interne.

Comité des Risques

(créé lors du CA du 11 décembre 2012)

Le comité des risques, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le comité s'est réuni 08 fois courant l'année 2023. Le secrétariat est assuré par la Direction Centrale des Risques Opérationnels et des Marchés et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale Surveillance Risque de Crédit.

Comité de Nomination et de Rémunération

(Créé lors du CA du 15 novembre 2011)

Ce comité, composé de 4 membres a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la Banque.

Il s'est réuni 06 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat est assuré par le directeur central du capital humain.

Comité Stratégique

(Créé lors du CA du 11 septembre 2015)

Le comité stratégique, composé de 4 membres du Conseil dont un indépendant, est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il a pour rôle de participer à la conception de la stratégie de la Banque, d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et d'examiner dès lors l'implémentation des projets Stratégiques.

Ce comité s'est réuni 04 fois courant l'année 2023. Le secrétariat est assuré par la Direction Stratégie et Pilotage.

Comité Supérieur de Résolution

(créé lors du CA du 21 novembre 2018)

Ce comité comporte 5 membres du Conseil d'Administration dont un indépendant, le Directeur Général et/ou le Directeur Général Adjoint, le Chef du Pôle Risques Crédit et Résolution, le Chef du Pôle Commercial et Réseau, le Directeur Central de Résolution, le Directeur Central Surveillance Risque Crédit et tout Responsable dont la présence peut être jugée utile.

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions de règlement transactionnel dans le cadre de la loi 2018-36 du 6 juin 2018 à soumettre au Conseil d'Administration pour décision et d'examiner et statuer sur les propositions de radiation et de cession à la STRC des créances remplissant les conditions réglementaires à soumettre au Conseil d'Administration pour approbation.

Le comité dont le secrétariat est assuré par le Pôle Risques Crédit et Résolution s'est réuni 04 fois courant l'année 2023.

Comité de Gouvernance et de Restructuration des Filiales

(Créé lors du CA du 02 octobre 2018)

Ce comité, composé de 4 membres et de tout membre désirant être présent, a pour mission d'émettre son avis et de proposer des recommandations sur la gouvernance et la restructuration des filiales et participations de la Banque.

Il émet, également, des avis et des recommandations concernant les schémas de

restructuration proposés et leur mise en œuvre, la rémunération, le détachement et la nomination des dirigeants ou des membres du CA des filiales et des sociétés dont la STB détient une participation et la mise en place par les filiales d'un système de reporting trimestriel portant sur les principaux indicateurs d'activité.

Le comité dont le secrétariat est assuré par la Direction Centrale des Filiales et des Participations s'est réuni 03 fois courant l'année 2023.

Commission des Marchés

Cette commission, composée de 4 membres en plus du Contrôleur d'État a pour mission d'examiner la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure également du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques.

Elle s'est réunie 06 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat est assuré par le Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés.

Commission de Recours pour les marchés du seuil de compétence de la Commission des marchés

Cette commission, composé de 02 membres, a pour mission de statuer sur les requêtes, les différends ainsi que les plaintes dans les différentes phases du processus d'achat (lancement, attribution et exécution).

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par la Direction Suivi de l'Exécution des Achats & Gestion du Budget, s'est réunie une seule fois courant l'année 2023.

IV. OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS ET MISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Confidentialité

Les membres du Conseil sont tenus de préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et de ne pas les utiliser à des fins non professionnelles.

Contribution aux travaux du Conseil

Les membres contribuent d'une manière active aux travaux du Conseil d'Administration en questionnant de manière constructive le Directeur Général et demandant des éclaircissements sur les différents points à l'ordre du jour.

**Communication des informations**

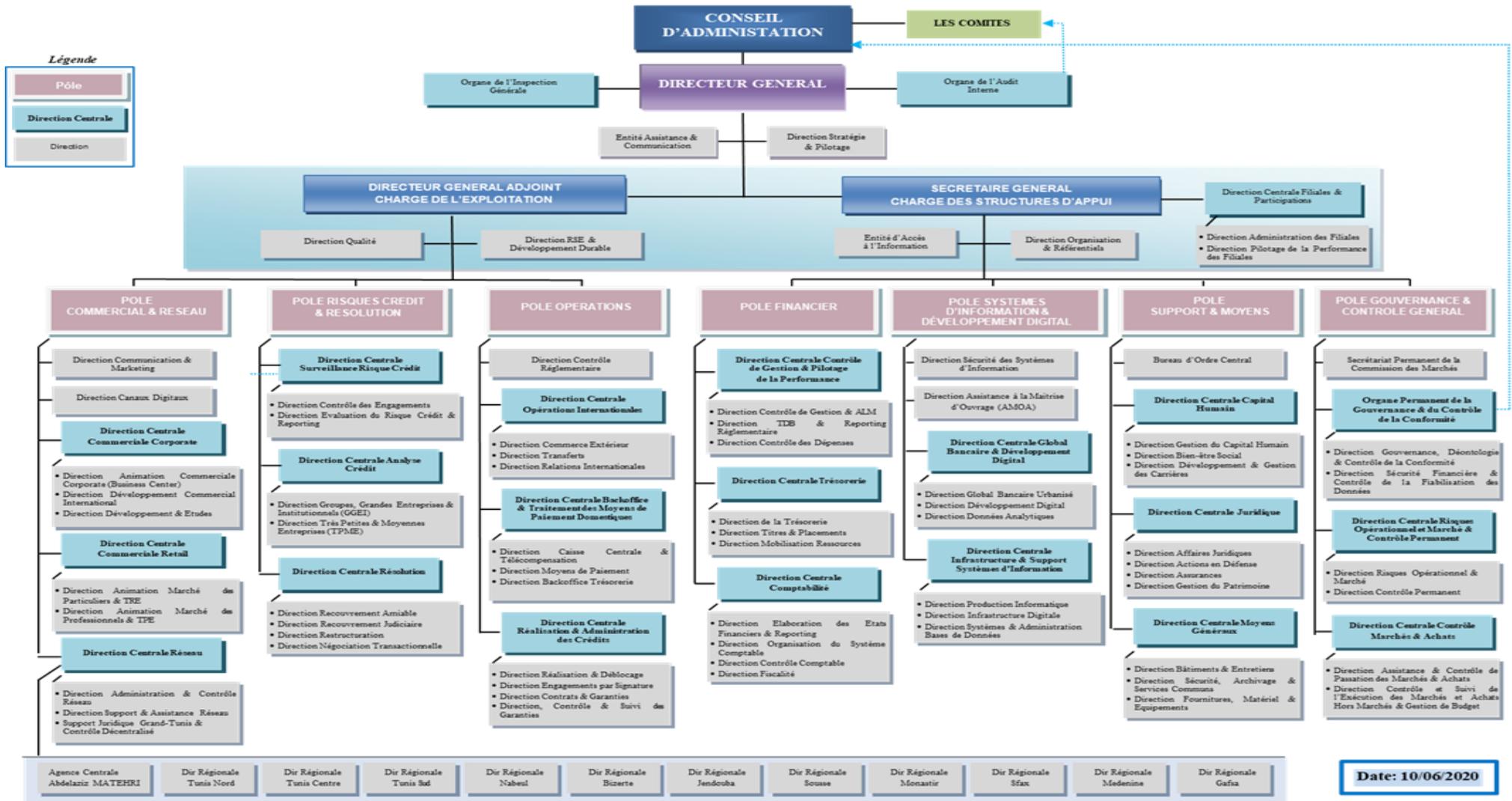
Le Président du Conseil s'assure que l'organe de direction fournisse toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil d'Administration.

Présence aux réunions du Conseil

Les membres participent d'une manière assidue aux réunions du Conseil d'Administration. Le taux de présence est de 87%.



V. ORGANISATION DE LA BANQUE



Société Tunisienne de Banque : Rapport annuel Exercice 2023

Lignes de métiers

La STB est une banque universelle qui traite l'ensemble des opérations bancaires dont notamment :

- La réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes ses formes ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement ;
- Les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;
- L'activité à l'international ;
- Les activités de marché.

Filiales du Groupe STB

Le groupe STB est formé par la société mère et ses 12 filiales qui opèrent dans les secteurs financier, touristique, immobilier et des services et ce détaillent comme suit :

Secteur Financier

- STB Finance
- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances
- STB INVEST
- STB SICAR
- STB MANAGER

Secteur Touristique

- ED-DKHILA
- ACTIVHOTELS

Secteur Immobilier (Bâtiment)

- IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Secteur des Services

- LA GENERALE VENTE
- STB MOYENS GENERAUX
- STB SECURITE & GARDIENNAGE
- SOCIETE MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE

Structure de l'actionariat (arrêté au 31 décembre 2023)

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion à la Société STB FINANCE, Filiale de la Banque, sise rue Hédi Karray – 1004 Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

| Actionnaires | Nombre d'actions | TND en milliers | |
|-------------------------------|--------------------|-----------------|---------------|
| | | Montant | % |
| Actionnaires Tunisiens | 153 886 925 | 769 435 | 99,04% |
| Personnes Morales | 141 865 646 | 709 328 | 91,31% |
| Personnes Morales Publiques | 129 597 778 | 647 989 | 83,41% |
| Personnes Morales Privées | 12 267 868 | 61 339 | 7,90% |
| Personnes Physiques | 12 021 279 | 60 106 | 7,74% |
| Actionnaires Etrangers | 1 488 075 | 7 440 | 0,96% |
| Personnes Morales | 1 382 570 | 6 913 | 0,89% |
| Personnes Physiques | 105 505 | 528 | 0,07% |
| Total | 155 375 000 | 776 875 | 100% |

VI. CODES, POLITIQUES, CHARTES ET MANUELS

L'année 2023 a été marquée par le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle interne au niveau de la STB, à travers l'élaboration et la mise à jour des politiques, des chartes, des codes, et des manuels de procédures internes qui régissent l'activité de la banque conformément à la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 ayant pour objet le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

Code de gouvernance :

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code de gouvernance approuvé par le Conseil d'Administration et dûment signé par l'ensemble de ses membres.

Ce code vise à définir, en conformité avec le statut de la banque et la législation en vigueur ce qui suit :

- Le mode de gouvernance ;

- Les principes ;
- Les politiques et les pratiques de gouvernance ;
- Les organes de gouvernance, leurs attributions, leurs compositions et les règles de leur fonctionnement ;
- Les dispositifs destinés à assurer l'indépendance des fonctions de contrôle ;
- Les rapports de l'organe d'administration avec l'organe de direction et les structures opérationnelles de l'établissement.

Code déontologique

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code déontologique qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle.

Ce code vise à :

- Déterminer les comportements et pratiques attendus des collaborateurs de la banque, ainsi que les comportements et pratiques incompatibles avec les valeurs de la Banque ;
- Établir des normes éthiques, des règles de base et des principes d'étiquette professionnelle.

Chaque employé travaillant dans la Société Tunisienne de Banque est tenu, notamment d'appliquer ce code et d'adhérer également à ce qui y est énoncé. Il s'engage aussi à mettre en œuvre toutes les modifications qui lui seront apportées.

La Direction des Ressources Humaines s'engage à fournir ce code à signer par tous les collaborateurs de la banque et un engagement à le respecter. Elle conserve également la copie signée dans le dossier de l'employé.

Politique de prévention et de lutte contre la corruption

La Société Tunisienne de Banque conduit ses activités avec éthique et en conformité avec les lois applicables, incluant la lutte contre la corruption.

Elle s'engage par conséquent à lutter contre ce fléau dans ses opérations, de manière à réduire les incitations à cet égard, les gains à en retirer, et les risques qui y sont associés.

La présente politique a pour objet de :

- Fournir une définition pratique et un cadre conceptuel pour la compréhension des diverses formes et types de corruption ;

- Préciser dans quelles conditions et comment la corruption peut se produire dans les opérations de la Banque, et les modalités de leur prévention ;
- Définir les principes de base de la politique de la banque en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Politique de gestion des Conflits d'intérêts

La banque a défini une politique de gestion des conflits d'intérêts qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle. Cette dernière a été approuvée par le Conseil d'Administration de banque.

Cette politique repose sur :

- L'identification des situations qui donnent lieu ou qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts pouvant porter préjudice aux intérêts de la banque ou des parties prenantes ;
- La mise en place de procédures et de mesures en vue de prévenir et de gérer ces conflits d'intérêts ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle et de sanctions efficace ;
- La tenue et la mise à jour d'un registre consignait les services et activités pour lesquels un conflit d'intérêts s'est produit.

Elle inclut, également ce qui suit :

- L'engagement des membres de l'organe d'administration de ne pas prendre part aux débats portant sur des questions qui peuvent engendrer une situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de l'établissement et de s'abstenir de voter sur lesdites questions ;
- Les procédures qui régissent de façon adéquate les transactions avec des parties liées au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 ;
- Les modalités selon lesquelles l'organe d'administration traite les cas de non-respect de cette politique.

Politique de Conformité

La banque a élaboré une politique de Conformité qui fixe les principes de base que l'établissement doit respecter dans l'exercice de ses activités.

A travers cette politique, la Société Tunisienne de Banque s'engage à promouvoir une culture de conformité au sein de la banque et à s'inscrire dans une démarche de loyauté et de transparence

en conformité aux standards nationaux et internationaux. À cet effet, la politique vise notamment à :

- Prévenir et gérer les risques de non-conformité ;
- Veiller au respect de la réglementation nationale et internationale et des règles de bonne conduite et de déontologie professionnelle ;
- Prévenir et lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Respecter les règles d'embargos et de sanctions internationales ;
- Prévenir et lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Prévenir les situations de conflits d'intérêts et de délits d'initié ;
- Veiller au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel de son personnel, de ses clients et de ses partenaires, ainsi que toutes les parties prenantes avec lesquelles la banque est engagée.

Politique de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

La Société Tunisienne de Banque dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme approuvée par le Conseil d'Administration.

La présente politique établit les principes et les règles de prévention et de contrôle des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et ce, au niveau de la Société Tunisienne de Banque et au niveau de ses filiales assujetties afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires en la matière et préserver au mieux l'intégrité et la transparence des opérations financières enregistrées.

Cette politique vise également à établir une relation avec les clients et les correspondants bancaires sur la base de pratiques bancaires saines et transparentes conformément aux lois, réglementations et normes en vigueur.

Politique de Lancement d'Alerte

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique de lancement d'alerte qui traduit la détermination de la banque à promouvoir une culture de bonne gestion et de transparence dans l'exécution des opérations.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle constitue, en effet un élément principal de protection de l'intégrité de la banque et vise à améliorer sa transparence et à renforcer son système de lutte contre des pratiques nuisibles à sa réputation.

Elle doit être lue, en outre collectivement avec le code de gouvernance, le code de déontologie professionnelle ainsi que la politique de prévention et de lutte contre la corruption et ne peut être considérée comme un substitut, mais plutôt un complément aux lois et règlements en vigueur.

La Société Tunisienne de Banque est tenue, ainsi d'examiner, modifier et développer cette conduite afin de suivre le rythme des changements réglementaires et juridiques en vigueur.

La Politique de lancement d'alerte n'a pas vocation à se substituer à l'information de la hiérarchie ou aux procédures internes de remontée d'informations.

Politique d'Appétence pour le Risque

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique d'appétence pour le risque qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

La présente politique définit :

- Le niveau global et individuel par type de risque que la banque est prête à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
- La politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et ce, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur.

La politique d'appétence pour le risque doit faire l'objet d'une diffusion auprès de tous les services concernés et faire partie de la culture du risque de l'établissement.

L'organe d'administration s'assure de sa mise en œuvre effective et de son respect.

Politique Genre et Diversité

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique Genre et Diversité qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle reconnaît, ainsi que l'égalité genre et l'autonomisation des femmes ne sont pas uniquement des questions de droits humains, mais aussi une condition préalable à la réalisation

d'objectifs de développement plus ambitieux et équitables et à une paix sociale durable.

Cette politique a pour objectifs de favoriser la prise en compte des questions de genre et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'appui des actions entreprises par les parties prenantes de la banque (clients, partenaires, fournisseurs...) pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique confirme, aussi l'engagement de la STB à promouvoir la prise en compte des questions de genre, en interne vis-à-vis des collaborateurs et en externe dans toutes ses relations avec les différentes parties prenantes. Elle vise principalement la contribution de la banque dans la réalisation du 5ème objectif de développement durable portant sur l'égalité hommes-femmes en amorçant le processus d'institutionnalisation qui a été initié par la signature globale du pacte mondial et par la signature des Women's Empowerment principles WEPs.

Elle se veut, également un outil d'intégration de l'égalité des genres au sein des structures de la banque, de ses programmes et de ses projets et ce de manière transversale.

A travers cette politique, la banque formalise son intention d'appuyer la participation des femmes dans la prise de décision, au niveau de ses structures et au niveau des projets et programmes qu'elle initie, traduisant sa volonté de participer à l'instauration de la justice économique et sociale.

Politique Environnementale, Sociale et Gouvernance (ESG)

La Société Tunisienne de Banque a défini une Politique Environnementale et Sociale (ESG), en déclinaison de la politique globale RSE de la banque, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique décrit les principes à suivre pendant la préparation et la mise en œuvre des mesures menées par la Société Tunisienne de Banque pour évaluer les impacts Environnementaux et Sociétaux dans ses activités de financement.

Par la présente politique, la banque réaffirme sa volonté de s'engager dans les enjeux environnementaux et sociaux liés à son activité mais aussi d'œuvrer pour la transparence sur toutes ses activités afin de renforcer ainsi la confiance du public et des parties prenantes dans

sa démarche responsable pour contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable. Il s'agit d'un engagement formel de la STB à intégrer la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans ses activités commerciales et ses relations avec les parties prenantes.

Politique RSE

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique RSE et présente ses axes principaux dans l'optique d'une démarche structurée qui implique l'ensemble de ses entités et qui anime et guide les décisions à tous les niveaux en parfaite synergie avec les piliers de la stratégie.

A partir de 2021, la démarche RSE selon la norme internationale ISO26000 a été initiée dans le cadre d'un programme national pilote.

Elle a fait ressortir 6 enjeux RSE adossés aux 4 axes stratégiques : économique, environnemental, social & sociétal et gouvernance, déclinés en un plan stratégique 2022-2026 en cohérence avec la stratégie globale de la Banque :

- Financement responsable
- Support durable au client
- Gouvernance et les pratiques de l'éthique
- Employeur de marque
- Éco-responsabilité
- Digitalisation, protection des données et cybercriminalité

De cette politique RSE découle entre autres, une politique environnementale et sociale conforme aux normes SFI (Banque Mondiale), un préalable au lancement du système de gestion des risques Environnementaux et Sociaux.

La Société Tunisienne de Banque a accordé, en ce sens une attention particulière aux informations extra-financières et s'engage désormais à publier annuellement un rapport extra-financier qui révèle l'évolution et les résultats de sa démarche ainsi que son implication et sa performance sur les volets social, sociétal, environnemental et de gouvernance et ce à travers des indicateurs de performance conformes à des normes de référence.

Charte de l'administrateur

Chaque administrateur s'engage à adhérer aux règles directrices de la charte :

- Défense de l'intérêt social ;
- Protection de la réputation de la Banque ;
- Respect des lois et des statuts ;
- Indépendance ;
- Professionnalisme et implication ;
- Évitement des conflits d'intérêt ;
- Intégrité et loyauté.

Charte des Comités

Tous les comités disposent d'une charte prévoyant essentiellement les principes de la confidentialité et l'évitement des conflits d'intérêt

Chaque charte fait l'objet d'une revue et d'une évaluation de sa pertinence au moins une fois par an.

Le texte dûment modifié est soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Manuel de procédures des achats

La Société Tunisienne de Banque a procédé à la mise à jour du manuel des procédures des achats et son approbation par le Conseil d'Administration.

L'objet de ce manuel est de définir un cadre assurant l'intérêt économique de la STB notamment pour la satisfaction de ses besoins marqués par des évolutions technologiques et commerciales dans un environnement concurrentiel.

Il fixe les conditions de la préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement et la clôture des différents marchés et achats.

Ce manuel est également un cadre juridique interne qui définit les procédures régissant les commandes de travaux, d'études, de fourniture de biens et services à la STB, en sa qualité d'acheteur, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande, l'égalité de traitement des candidats, la concurrence et la transparence des procédures afin d'assurer leur performance et leur bonne gouvernance.

La préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement, la clôture et le contrôle de ces achats se fait conformément aux modalités et règles définies dans le présent guide qui vise, en effet à assouplir les procédures de passation des commandes en les adaptant aux contraintes internes et externes, tout en préservant un contrôle efficace au niveau de toutes les phases du processus d'achat.

Le manuel d'opération de gestion des risques sociaux & environnementaux

Suite au partenariat signé entre le ministère des finances, la banque centrale de Tunisie et la KfW au nom du Gouvernement allemand avec des banques et des sociétés de leasing tunisiennes pour promouvoir l'accès au financement pour les TPME. La Société Tunisienne de Banque a élaboré un manuel d'opération ayant pour objectif de définir un cadre de gestion pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets financés.

Ce manuel vise principalement à fournir une norme minimale de diligence raisonnable pour soutenir une prise de décision éclairée et responsable en matière de risques.

En application de sa politique de développement durable, la STB a mis en place un système de gestion du risque social et environnemental dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Gérer les risques sociaux et environnementaux dans le cycle global du financement du projet ;
- Donner l'exemple d'une bonne pratique sociale et environnementale ;
- S'efforcer de conserver les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de prendre en considération le niveau de vie des personnes affectées par ses opérations ;
- Inspirer et encourager les pratiques durables parmi toutes les parties prenantes, y compris les partenaires et les Co-investisseurs et filiales financière du groupe STB afin d'améliorer le développement, la mise en œuvre, le suivi et la conclusion des projets.

VII. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La Société Tunisienne de Banque accorde une grande importance à la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, ainsi qu'au respect des obligations réglementaires nationales et des standards internationaux (notamment les recommandations du GAFI).

L'organe Permanent de Gouvernance et de Contrôle de la Conformité est chargé de mettre en place et de superviser l'ensemble du dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en étroite collaboration avec les départements concernés de la banque.

Depuis, 2016, les notes de procédure, d'organisation et manuels de procédures LAB/FT sont examinés par le comité d'audit et approuvés par le Conseil d'Administration.

VIII. COMMUNICATION DE L'INFORMATION

La Banque assure une communication en temps opportun d'informations fiables et pertinentes sur les aspects significatifs de son activité afin d'offrir une image complète, objective, actualisée sur l'établissement.

Au public

Publication annuelle d'un rapport détaillé, destiné au public, sur les activités du Conseil, prévoyant le :

- Le code de gouvernance et les détails de sa mise en œuvre, le code de déontologie interne et les chartes des comités de l'établissement ;
- La composition nominative du conseil, les règles de son fonctionnement, le parcours professionnel de ses membres, leurs qualités de représentation et leurs mandats et une synthèse des travaux des comités ;
- L'organisation de l'établissement, ses lignes de métier et la structure de ses filiales ;
- La fréquence des réunions du conseil et des comités, incluant le nombre des membres ayant participé à chaque réunion ;
- Un exposé du conseil sur l'adéquation du dispositif de contrôle interne et de ses moyens ;
- Une description de la structure, du fonctionnement et des activités de la gestion des risques. ;
- Le profil de risques de l'établissement, la composition des fonds propres et leur adéquation par rapport au profil de risques ;
- La composition des fonds propres et leur adéquation par rapport au profil de risques ;
- La politique de provisionnement pour la couverture des risques ;
- La structure de l'actionariat notamment les principaux actionnaires, leur représentation au conseil, les droits de vote ;
- Des informations détaillées sur la rémunération des membres du conseil, de l'organe de direction et de l'encadrement supérieur ;
- Les transactions significatives effectuées avec les parties liées en incluant les noms des parties liées, la nature des transactions, leur

montant et une confirmation que ces opérations ont été effectuées.

A la Banque Centrale de la Tunisie

Les principaux documents adressés à la banque centrale se présentent comme suit :

- Le rapport spécial du commissaire aux comptes contenant une partie réservée aux conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle ;
- Toute nomination ou tout changement survenu au niveau des premiers responsables chargés de l'audit, de la gestion des risques et du contrôle de la conformité ;
- Toute désignation du Président, d'un membre du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, est notifiée dans un délai ne dépassant pas sept jours ;
- Un Curriculum Vitae détaillé de la personne nommée (Président, membre du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint) accompagné d'une lettre de motivation ;
- L'identité et le curriculum vitae du responsable d'audit interne chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions de contrôle périodique ;
- Une copie des rapports annuels détaillés sur les activités du comité d'audit et du comité des risques sont communiqués 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- Un rapport portant sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré ainsi qu'un rapport portant sur la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque et le groupe sont exposés au plus tard, 4 mois à compter de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au ministère des Finances

Les documents communiqués au ministère des finances se détaillent comme suit :

- Les contrats programmes ;
- Les procès-verbaux des organes de gestion et de délibération ;
- Les rapports et les procès-verbaux des réunions des comités d'audit et de risques et des organes de contrôle de conformité émanant du Conseil d'Administration ;

- L'état d'avancement de l'exécution des contrats programmes ;
- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ainsi que les rapports de suivi de leurs exécutions ;
- Les états financiers, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports émanant des différentes structures de contrôle ;
- Les rapports de la Banque Centrale de Tunisie et ses recommandations ;
- Les rapports annuels d'activités ;
- Les indicateurs prévus par les normes prudentielles établis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les situations annuelles relatives à l'effectif des employés et de la masse salariale.

Les documents précités sont transmis au ministère des Finances pour le suivi, dans un délai ne dépassant pas dix jours à partir de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

À la Présidence du Gouvernement

Les documents communiqués à la Présidence du Gouvernement se détaillent comme suit :

- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ;
- Les rapports d'activité annuels ;
- Les états financiers ;
- Les rapports des commissaires aux comptes.

Les documents précités sont transmis à la Présidence du Gouvernement dans un délai de dix jours de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

Au ministère de l'Économie et de la Planification

Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement sont transmis au Ministère du Développement et de la Planification, dans un délai de dix jours de leur approbation par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, des séances d'information sont parfois organisées au niveau de la BVMT par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Directeur Général et le Chef de Pôle Financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

IX. CONTRÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale fait l'objet d'une surveillance effective par le Conseil d'Administration et ce, en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de l'établissement ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

Cette surveillance s'étend au suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du respect des politiques approuvées.

X. RÉMUNÉRATION ET NOMINATION

La nomination du Directeur Général se fait par le Conseil d'Administration sur proposition du ministère des Finances.

La nomination des membres de l'organe de direction (Le Directeur Général Adjoint et le Secrétaire Général) et les responsables de l'encadrement supérieur et leur rémunération se fait par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nomination et de Rémunération.

La nomination des membres du Conseil et des comités se fait par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Rémunération des membres du Conseil

La rémunération des membres du Conseil se présente comme suit par référence à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ✓ Un montant net de 4.000 Dinars par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- ✓ Un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- ✓ Un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques ;
- ✓ Un montant net de 1.000 Dinars par séance à allouer à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques et à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Rémunération de l'organe de Direction

❑ Le Directeur Général

Conformément aux dispositions du décret 2015-968 du 15 août 2015, les éléments de rémunération du directeur général se composent :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la banque en matière de rentabilité et de risque ;
- Et d'un autre élément variable qui ne dépasse pas 50 % du montant de l'élément fixe.

Le Comité des Nominations et de Rémunération rattaché au Conseil d'Administration est chargé de fixer les critères de la rémunération variable et ce sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs inscrits dans l'article 27 du présent contrat programme.

❑ Le Directeur Général Adjoint & Le Secrétaire Général

Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration de la Banque se composent d'un élément fixe et d'un autre élément variable qui ne dépasse pas 25 % du montant de l'élément fixe annuel.

Le Comité des Nominations et de Rémunération rattaché au Conseil d'Administration est chargé de fixer la méthodologie de la rémunération variable et ce sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

XI. OBLIGATIONS D'ÉVITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La politique de gestion des conflits d'intérêts telle que mise à jour par la Direction Gouvernance, Déontologie et Contrôle de la Conformité a détaillé les obligations suivantes :

- L'adoption d'une politique de gestion efficace des conflits d'intérêt ;
- Le devoir de tout membre du conseil d'éviter les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- L'interdiction à l'intéressé de participer au vote concernant l'approbation des conventions conclues avec la banque et les personnes ayant des liens avec elle. Les actions de l'intéressé ne sont pas prises en

compte pour le calcul du quorum et de la majorité ;

- Respect par le président du conseil d'administration de l'obligation de soumettre les conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation sur la base d'un rapport spécial établi par le ou les commissaires aux comptes ;
- L'engagement de s'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque l'objectivité de l'administrateur ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers la banque peut s'en trouver altérée. La politique de conflit d'intérêts et le projet de la charte de l'administrateur comporte cet engagement ;
- L'engagement de ne pas utiliser des actifs de la banque pour un usage personnel ;
- L'engagement de faire part au Conseil d'Administration de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt. La politique de conflit d'intérêts et le projet de la charte de l'administrateur comporte cet engagement ;
- L'engagement de l'intéressé d'exercer son rôle en toute honnêteté en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres ;
- L'engagement de l'intéressé de ne pas être à la fois membre du conseil d'une autre banque ;
- La notification à la Banque Centrale de Tunisie de toute convention conclue entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle au sens de l'article 43 (relatif à la gestion des conflits d'intérêts) de la loi n°2016-48 ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peut exercer la fonction de dirigeant d'une entreprise économique ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peuvent exercer aucune de ces fonctions dans une autre banque, établissement financier, société d'assurance, entreprise d'intermédiation en bourse, société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou société d'investissement ;
- Le respect du secret professionnel par les membres du Conseil d'Administration et ce pour les informations dont ils ont pris connaissance du fait de l'exercice de leurs



missions et ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions, qui leurs sont confiées, même après la perte de leurs qualités, et ce, sous peine des sanctions prévues par l'article 254

du code pénal relatif à l'infraction de révélation du secret professionnel. La politique de conflit d'intérêts et le projet de la charte de l'administrateur comporte cet engagement.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, le Fonds Monétaire International (FMI) a observé une légère décélération de la croissance économique mondiale et ce, pour passer à 3,0 % en 2023 contre 3,5% réalisée en 2022.

Le FMI a constaté, par ailleurs, un repli de l'inflation mondiale pour l'ensemble de l'année 2023 en s'établissant autour de 6,8% (moyenne annuelle) contre 8,7% enregistré en 2022.

Dans ce nouveau contexte, **les économies avancées** ont enregistré un ralentissement de leur croissance en revenant de 2,6% en 2022 à 1,6% en 2023 et ce, sous l'effet notamment de l'impact du resserrement rigoureux des politiques monétaires.

S'agissant **des pays émergents et en développement**, le PIB a reculé légèrement à 4,0% en 2023 contre 4,1% l'année dernière. Toutefois, cette moyenne cache des divergences entre les différents pays et régions.

La croissance économique au **Japon** s'est accélérée ainsi légèrement pour atteindre 1,9 % en 2023 contre 1,0% en 2022 et ce, en relation avec la reprise de la demande post endémique, la relance des exportations automobiles et l'amélioration de l'activité du tourisme.

Le taux d'inflation au Japon a atteint 3,3% en 2023 contre un taux de 2,5% en 2022.

Malgré une inflation supérieure aux objectifs, la banque du Japon a poursuivi une politique monétaire accommodante en assouplissant progressivement sa politique de contrôle de la courbe des taux.

Le taux de chômage s'est replié, quant à lui pour revenir 2,6% (en moyenne).

En ce qui concerne la **Zone Euro**, l'activité économique a ralenti au cours de l'année 2023 en revenant à un taux de croissance de 0,5% contre un taux de 3,3% réalisé en 2022 et un rebond de 5,2% en 2021. Ce ralentissement a concerné, essentiellement, le secteur manufacturier et est

imputable, principalement à la flambée des prix de l'énergie qui a pesé, considérablement sur les dépenses des ménages et l'activité des entreprises, aux perturbations persistantes au niveau des chaînes d'approvisionnement et au durcissement des politiques monétaires.

Les pressions inflationnistes ont poursuivi, en outre, leur atténuation ramenant le taux d'inflation moyen annuel à 3,2% soit à son niveau le plus bas depuis deux ans. Cela étant, la Banque Centrale Européenne (BCE), a décidé, lors de sa réunion du 26 octobre 2023, de maintenir inchangés ses principaux taux directeurs.

S'agissant de la situation de l'emploi, le taux de chômage de la zone Euro est resté relativement stable pour se situer autour de 6,5% contre 6,4% en décembre 2022 et 7% en 2021.

Pour les **Etats-Unis d'Amérique**, la croissance du PIB s'est établie à environ 2,5% en 2023 contre 2,1% en 2022 et ce, en corollaire d'un dynamisme plus fort que prévu de l'activité économique.

Cette évolution a été tirée, notamment par l'affermissement des investissements des entreprises, une relance de l'activité appuyée par l'impulsion expansionniste de la politique fiscale et l'accroissement de la consommation. La consommation est, en effet, restée solide et soutenue par l'épargne accumulée et l'augmentation des revenus disponibles grâce à des ajustements fiscaux ponctuels.

Dans ce nouveau contexte, le taux d'inflation aux États Unis s'est stabilisé autour de 3,8% en septembre 2023 contre 6,5% sur l'ensemble de l'année 2022.

La Réserve Fédérale Américaine a décidé, en ce sens, lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2023, de maintenir ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette de 5,25% et 5,5%, tout en surveillant de près l'impact du resserrement monétaire adopté et ce, afin d'assurer au plus tôt le retour de l'inflation au niveau de sa valeur cible de 2% à moyen terme.

S'agissant de l'emploi, le taux de chômage aux États Unis s'est établi à 3,8% en septembre 2023 contre 3,5% en 2022.

La Chine a observé, par ailleurs un rebond de son PIB de 5,2% en 2023 contre 3,0% réalisé en 2022 et ce, sous l'effet, notamment de la réouverture complète et de l'impulsion donnée à la consommation par la levée des restrictions liées à la pandémie.

Cette évolution a été, toutefois amoindrie par le ralentissement au niveau du secteur de l'immobilier et ce, par des nouvelles diminutions au niveau des ventes et des prix.

Le taux de chômage de l'ensemble des zones urbaines est resté, quant à lui, stable à 5% en octobre 2023 soit légèrement en dessous de son niveau avant COVID.

Le taux d'inflation annuel de la Chine mesuré par les prix à la consommation demeure, de sa part, faible mais une déflation durable est improbable.

Par ailleurs, la politique monétaire y est restée expansionniste assortie de nouvelles baisses de taux d'intérêt et du coefficient des réserves obligatoires.

L'économie de Inde, considérée comme une nouvelle puissance aux perspectives prometteuses, a affiché, de sa part, une croissance de son PIB de 6,7% contre 7,2% en 2022 et 8,7% une année auparavant.

Une forte croissance tirée par l'investissement public et la consommation privée et ce, en dépit des répercussions de la guerre en Ukraine, le ralentissement de la demande mondiale et le resserrement de la politique monétaire pour gérer les tensions inflationnistes.

L'inflation globale des prix à la consommation dans ce pays est restée, de sa part dans la fourchette cible des autorités monétaires soit de 2% à 6% pendant la majeure partie de l'année 2023.

Moteur de sa croissance économique, la démographie importante de l'Inde a posé un certain nombre de défis à ce pays, en particulier au niveau de l'emploi.

Le taux de chômage, y est revenu, en effet, de son pic de 11,9% en mai 2021 pour s'établir à un taux de 8,3% en décembre 2023.

Au Moyen Orient et aux pays de Nord de l'Afrique, la croissance du PIB s'est située selon, les dernières perspectives économiques, aux alentours de 2,2 % en 2023 contre 5,7% en 2022.

S'agissant de **l'Afrique Sub-Saharienne**, la croissance économique a affiché une certaine modération pour s'établir à 3,3 % en 2023 contre 4,0% en 2022 et 4,7% en 2021.

En particulier, la croissance dans les 3 plus importantes économies de la région à savoir le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Angola a ralenti pour s'établir à une moyenne de 1,8% en 2023.

En **Amérique Latine et aux Caraïbes**, la croissance a ralenti en 2023 pour revenir à 2,5%.

Une inflation élevée, le resserrement des conditions financières et la faiblesse des échanges commerciaux ayant freiné, en effet la croissance de l'investissement et de la production dans de nombreux pays de la région.

ECONOMIE TUNISIENNE

La croissance de l'économie Tunisienne, pour l'ensemble de l'année 2023, a été révisée à la baisse pour se situer autour de 0,4% selon les estimations initiales de l'INS. Hors agriculture, ce taux aurait été de 1,6%.

Ce ralentissement est imputable, essentiellement à la régression de la production agricole affectée considérablement par des conditions météorologiques défavorables et une pluviométrie diminuée, la poursuite de la contraction de la production extractive et la diminution de la demande émanant de la Zone Euro ayant touché, particulièrement les industries manufacturières exportatrices.

Le secteur d'agriculture et de pêche a accusé, en effet un repli de sa valeur ajoutée de 11,2 % en termes de glissement annuel au quatrième trimestre de l'année 2023 et ce, sous l'effet de la poursuite de la sécheresse. Dans ces nouvelles conditions, la production des céréales s'est repliée, pour s'élever à 5,4 millions de quintaux contre 17,9 millions au cours de la campagne 2022-2023.

Les industries non manufacturières ont affiché, également une décélération de 2,3% de leur valeur ajoutée en comparaison avec la même période de l'année précédente et ce, en conséquence de la contraction de la production du pétrole et du gaz naturel de 4,8% d'une part et de la diminution de l'activité du secteur des mines de 7,5% en termes de glissement annuel d'autre part.

Contrairement à cette tendance et en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne et des problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement, les industries manufacturières bénéficiant de la résilience des économies européennes, ont observé une amélioration de leur activité.

Cette amélioration a profité davantage aux industries mécaniques et électriques et aux industries du textile, habillement et cuirs en raison, notamment de la reprise du commerce mondial et

de l'amélioration de l'activité industrielle chez les principaux partenaires de la zone Euro.

L'activité des services, moteur principal de la croissance économique en Tunisie au cours des derniers mois de l'année 2023, a enregistré une hausse de sa contribution au PIB national et une progression de sa valeur ajoutée de 1,4% en termes de glissement annuel.

L'activité économique en Tunisie a profité, en effet, au cours du quatrième trimestre 2023, de la dynamique observée au niveau des secteurs du tourisme et de la restauration qui ont conservé un taux de croissance relativement élevé de 8,6%, du secteur de l'informatique et de la communication et des services non marchands.

S'agissant de l'activité touristique, les différents indicateurs ont poursuivi, courant l'année 2023, leur tendance haussière. Le flux de touristes étrangers ayant atteint, près de 8,1 millions de visiteurs contre 5,2 millions de visiteurs en 2022 ce qui correspond à une augmentation notable de 57,4%.

Cette amélioration a touché, principalement les entrées de touristes européens et plus particulièrement les entrées de touristes Français et Allemands. A son tour, le nombre de touristes maghrébins a augmenté pour s'élever à environ 5,4 millions contre 3,2 millions un an plus tôt.

Aussi, les nuitées touristiques, ont affiché une ample progression de 27%, à fin décembre 2023 pour atteindre près de 24,6 millions de nuitées contre 19,4 millions en 2022.

En référence à ce qui précède, les recettes touristiques en devises se sont accrues, simultanément, de 28,1% pour s'établir à 6.943,5 MDT. Sans l'effet change, cette hausse serait de l'ordre de 25,5%.

Concernant l'activité du transport aérien, Le nombre de passagers a affiché une hausse remarquable de 26,5 % pour atteindre près de 11 millions de visiteurs.



Par aéroport, le transport de passagers s'est amélioré, particulièrement, au niveau des aéroports Enfidha-Hammamet, Monastir, Djerba-Zarzis et Tunis-Carthage.

Le Commerce extérieur en Tunisie a été marqué, par ailleurs, par une hausse notable des exportations dépassant celle des importations. Cette performance témoigne, notamment de la compétitivité de certains secteurs exportateurs tunisiens sur les marchés internationaux.

Les exportations tunisiennes ont affiché, en fait une progression notable de 7,9% à un rythme plus soutenu que celui constaté au niveau importations (4,4%).

Eu égard à ce qui précède, le déficit commercial est ressorti à fin décembre 2023 à près de 17 milliards de dinars contre 25 milliards de dinars affichés une année auparavant.

S'agissant de la situation de l'emploi, le taux de chômage s'est situé à 16,4% à fin 2023 contre 15,2% une année auparavant.

Le taux d'inflation s'est amélioré, quant à lui en termes de glissement annuel à la suite de la baisse des prix mondiaux des produits de base pour revenir à 8,1% contre 10,1% au terme de l'année 2022. Cette amélioration a concerné, principalement les prix des produits manufacturés, les produits alimentaires et à moindre degré, les frais des services.

L'inflation moyenne s'est établie, de sa part, à 9,3% pour l'ensemble des prix et ce, en dépit de la poursuite de la politique de resserrement monétaire, du maintien de la politique des subventions et le blocage des prix de consommation courante.

Dans ce contexte, la Banque centrale de Tunisie a conduit une politique monétaire accommodante en maintenant inchangé son taux directeur à 8% depuis la fin de l'année 2022.

En termes de perspectives, la Tunisie prévoit, selon son plan développement pour l'année 2024, une progression de son PIB annuel de 2,1%.



SITUATION FINANCIERE

EXERCICE 2023

CHIFFRES CLES

ÉTATS FINANCIERS

RESSOURCES

EMPLOIS

CAPITAUX PROPRES

QUALITE DE L'ACTIF

SOLVABILITE

LIQUIDITE

RESULTAT

CHIFFRES CLÉS

Poursuite de la tendance haussière des indicateurs conférant à la Banque le statut d'acteur économique de choix dans le développement économique du pays.

Indicateurs d'activité

| | TND en millions | déc.-19 | déc.-20 | déc.-21 | déc.-22 | déc.-23 | CAGR (2019-2023) |
|-------------------------|---|----------|----------|----------|----------|----------|---------------------|
| Activité | Total du bilan | 11 301,9 | 12 249,4 | 13 487,2 | 14 562,4 | 14 596,6 | 6,6% |
| | Dépôts clientèle | 7 370,0 | 8 442,1 | 9 047,6 | 9 881,4 | 10 177,5 | 8,4% |
| | Ressources d'emprunts | 313,0 | 363,1 | 495,8 | 631,4 | 670,9 | 21,0% |
| | Total des ressources collectées | 7 683,0 | 8 805,3 | 9 543,4 | 10 512,9 | 10 848,3 | 9,0% |
| | Encours des crédits Bruts à la clientèle | 9 803,0 | 10 747,8 | 11 350,1 | 12 622,7 | 12 185,1 | 5,6% |
| | Encours des crédits nets à la clientèle | 7 978,2 | 9 080,4 | 9 731,1 | 11 021,0 | 10 514,7 | 7,1% |
| | Concours nets à l'économie | 9 490,6 | 10 796,2 | 12 795,5 | 13 453,0 | 13 351,4 | 8,9% |
| Résultats | Marge d'intermédiation | 363,0 | 367,9 | 362,5 | 374,1 | 309,4 | -3,9% |
| | Commissions nettes | 101,2 | 113,2 | 125,8 | 127,3 | 127,3 | 5,9% |
| | Revenus Portefeuilles titres | 137,0 | 144,5 | 157,7 | 195,1 | 248,4 | 16,0% |
| | Produit net bancaire | 601,1 | 625,7 | 646,1 | 696,5 | 685,1 | 3,3% |
| | Charges opératoires | 234,2 | 247,8 | 282,2 | 308,3 | 335,0 | 9,4% |
| | Résultat brut d'exploitation | 374,5 | 386,1 | 374,0 | 389,4 | 351,7 | -1,6% |
| | Résultat net avant modifications comptables | 157,3 | 72,2 | 112,7 | 92,0 | 50,6 | -24,7% |
| | Résultat net après modifications comptables | 157,3 | 72,2 | 104,0 | 73,1 | 42,1 | -28,1% |
| | Total Chiffres d'affaires | 1 048,0 | 1 089,9 | 1 119,4 | 1 290,3 | 1 448,0 | 8,4% |
| Capitaux Propres | Capital | 776,9 | 776,9 | 776,9 | 776,9 | 776,9 | 0,0% |
| | Dotations de l'Etat | 117,0 | 117,0 | 117,0 | 117,0 | 0,0 | -100,0% |
| | Réserves | 485,0 | 483,8 | 483,1 | 482,1 | 312,7 | (10,4%) |
| | Résultat reporté | (508,3) | (349,7) | (285,8) | (180,0) | 80,4 | |
| | Résultat Net | 157,3 | 72,2 | 112,7 | 92,0 | 50,6 | (24,7%) |
| | Total Capitaux propres | 1 027,9 | 1 100,1 | 1 203,8 | 1 287,9 | 1 220,6 | 4,4% |

Ratios

| | déc.-19 | déc.-20 | déc.-21 | déc.-22 | déc.-23 | |
|--------------------------------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Risque | Ratio de solvabilité | 12,6% | 12,6% | 13,3% | 13,8% | 13,6% |
| | Tier 1 | 9,2% | 9,0% | 9,3% | 9,3% | 10,2% |
| | LCR | 142,8% | 102,5% | 107,6% | 121,1% | 216,7% |
| | LTD | 137,4% | 117,0% | 118,5% | 120,3% | 110,3% |
| | Taux des créances classées | 18,3% | 14,9% | 13,5% | 13,5% | 18,1% |
| | Taux de couverture des créances classées (nettes des agios réservés) | 75,4% | 75,3% | 75,0% | 62,9% | 46,4% |
| Rentabilité | Rentabilité des fonds propres (ROE) | 18,1% | 7,0% | 10,3% | 7,7% | 4,3% |
| | Rentabilité des actifs (ROA) | 1,4% | 0,6% | 0,9% | 0,7% | 0,3% |
| | Résultats Nets / PNB | 26,2% | 11,5% | 17,4% | 13,2% | 7,4% |
| | Commissions nettes /P.N.B | 16,8% | 18,1% | 19,5% | 18,3% | 18,6% |
| | Marge d'intermédiation / PNB | 60,4% | 58,8% | 56,1% | 53,7% | 45,2% |
| | Commissions nettes /masse salariale | 67,2% | 72,1% | 70,0% | 64,9% | 58,5% |
| Productivité | Dépôts / effectif (en milliers de Dinars) | 3 822,6 | 4 457,3 | 4 602,0 | 5 176,2 | 5 522,2 |
| | Crédits / effectif (en milliers de Dinars) | 4 138,1 | 4 794,3 | 4 949,7 | 5 773,2 | 5 705,2 |
| | PNB/ effectif (en milliers de Dinars) | 311,8 | 330,3 | 328,6 | 364,8 | 371,7 |
| | Coefficient d'exploitation | 39,0% | 39,6% | 43,7% | 44,3% | 48,9% |
| Autres indicateurs | Effectif | 1 928 | 1 894 | 1 966 | 1 909 | 1 843 |
| | Nombre des agences | 149 | 149 | 149 | 149 | 150 |
| | Nombre de GAB | 202 | 188 | 191 | 194 | 195 |
| | Nombre de TPE | 1 082 | 1 386 | 1 600 | 1 597 | 1 637 |
| Tableau de bord "Actionnaire" | Nombre des actions (en milliers) | 155 375 | 155 375 | 155 375 | 155 375 | 155 375 |
| | Cours de clôture (en TND) | 4,7 | 3,4 | 3,0 | 3,8 | 3,7 |
| | Capitalisation boursière (en Millions) | 727,2 | 520,5 | 463,0 | 590,4 | 581,1 |
| | Bénéfice par action (en TND) | 1,0 | 0,5 | 0,7 | 0,6 | 0,3 |

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 2023 | 2022 | Variation | % |
|---|-------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Actifs | | | | | |
| AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT * | 5.1 | 179 804 | 180 378 | (574) | (0,3%) |
| AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers | 5.2 | 546 853 | 445 503 | 101 350 | 22,7% |
| AC3 - Créances sur la clientèle * | 5.3 | 10 514 697 | 11 021 037 | (506 340) | (4,6%) |
| AC4 - Portefeuille-titres commercial * | 5.4 | 438 685 | 909 507 | (470 822) | (51,8%) |
| AC5 - Portefeuille d'investissement * | 5.5 | 2 339 511 | 1 457 008 | 882 503 | 60,6% |
| AC6 - Valeurs immobilisées | 5.6 | 154 119 | 136 218 | 17 901 | 13,1% |
| AC7 - Autres actifs * | 5.7 | 422 948 | 412 707 | 10 241 | 2,5% |
| Total des actifs | | 14 596 617 | 14 562 358 | 34 259 | 0,2% |
| Passifs | | | | | |
| PA1 - Banque Centrale et CCP | 5.8 | 1 077 234 | 1 517 934 | (440 700) | (29,0%) |
| PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers | 5.9 | 581 591 | 535 323 | 46 268 | 8,6% |
| PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle * | 5.10 | 10 177 463 | 9 881 433 | 296 030 | 3,0% |
| PA4 - Emprunts et ressources spéciales | 5.11 | 670 851 | 631 433 | 39 418 | 6,2% |
| PA5 - Autres passifs * | 5.12 | 868 869 | 708 329 | 160 540 | 22,7% |
| Total des passifs | | 13 376 008 | 13 274 452 | 101 556 | 0,8% |
| Capitaux propres | | | | | |
| CP1 - Capital | 5.13 | 776 875 | 776 875 | - | - |
| CP2 - Dotation de l'Etat | 5.13 | - | 117 000 | (117 000) | (100,0%) |
| CP3 - Réserves | 5.13 | 296 845 | 465 712 | (168 867) | (36,3%) |
| CP4 - Actions propres | 5.13 | (5 536) | (5 509) | (27) | (0,5%) |
| CP5 - Autres capitaux propres | 5.13 | 21 392 | 21 853 | (461) | (2,1%) |
| CP6 - Résultats reportés * | 5.13 | 80 432 | (180 003) | 260 435 | 144,7% |
| CP7 - Résultat de l'exercice * | 5.13 | 50 601 | 91 978 | (41 377) | (45,0%) |
| Total des Capitaux propres | | 1 220 609 | 1 287 906 | (67 297) | (5,2%) |
| Total des capitaux propres et passifs | | 14 596 617 | 14 562 358 | 34 259 | 0,2% |

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 2023 | 2022 | Variation | % |
|---|-------|------------------|------------------|-----------------|---------------|
| Passifs éventuels | | | | | |
| HB1 - Cautions, avals et autres garanties données | 6.1 | 1 480 666 | 1 493 927 | (13 261) | (0,9%) |
| HB2 - Crédits documentaires | | 599 693 | 613 717 | (14 024) | (2,3%) |
| HB3 - Actifs donnés en garantie | | - | - | - | - |
| Total des passifs éventuels | | 2 080 359 | 2 107 644 | (27 285) | (1,3%) |

Engagements donnés

| | | | | | |
|--|-----|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| HB4 - Engagements de financements donnés | 6.2 | 115 199 | 157 323 | (42 124) | (26,8%) |
| HB5 - Engagements sur titres | | 26 | 26 | - | - |
| Total des engagements donnés | | 115 225 | 157 349 | (42 124) | (26,8%) |

Engagements reçus

| | | | | | |
|------------------------------------|-----|------------------|------------------|------------------|---------------|
| HB7 - Garanties reçues (*) | 6.3 | 2 856 800 | 2 980 012 | (123 212) | (4,1%) |
| Total des engagements reçus | | 2 856 800 | 2 980 012 | (123 212) | (4,1%) |

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 2023 | 2022 | Variation | % |
|--|------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| Produits d'exploitation bancaire | | | | | |
| PR1 - Intérêts et revenus assimilés * | 7.1 | 1 060 179 | 957 442 | 102 737 | 10,7% |
| PR2 - Commissions (en produits) * | 7.2 | 139 416 | 137 778 | 1 638 | 1,2% |
| PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | 7.3 | 90 450 | 113 937 | (23 487) | (20,6%) |
| PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement | 7.4 | 157 930 | 81 176 | 76 754 | 94,6% |
| Total produits d'exploitation bancaire | | 1 447 975 | 1 290 333 | 157 642 | 12,2% |
| Charges d'exploitation bancaire | | | | | |
| CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées * | 7.5 | (750 829) | (583 336) | (167 493) | (28,7%) |
| CH2 - Commissions encourues * | | (12 067) | (10 518) | (1 549) | (14,7%) |
| Total charges d'exploitation bancaire | | (762 896) | (593 854) | (169 042) | (28,5%) |
| Produit Net Bancaire (*) | 7.6 | 685 079 | 696 479 | (11 400) | (1,6%) |
| PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | 7.7 | (234 242) | (216 474) | (17 768) | (8,2%) |
| PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | 7.8 | (11 762) | (459) | (11 303) | (2462,5%) |
| PR7 - Autres produits d'exploitation * | 7.9 | 1 579 | 1 194 | 385 | 32,2% |
| CH6 - Frais de personnel * | 7.10 | (217 875) | (196 073) | (21 802) | (11,1%) |
| CH7 - Charges générales d'exploitation | 7.11 | (102 814) | (98 907) | (3 907) | (4,0%) |
| CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations | | (14 295) | (13 279) | (1 016) | (7,7%) |
| Résultat d'exploitation | | 105 670 | 172 481 | (66 811) | (38,7%) |
| PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires | 7.12 | 7 347 | 19 959 | (12 612) | (63,2%) |
| CH11 - Impôt sur les bénéfices | 7.13 | (51 963) | (92 531) | 40 568 | 43,8% |
| Résultat des activités ordinaires | | 61 054 | 99 909 | (38 855) | (38,9%) |
| PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires | 7.14 | (10 453) | (7 931) | (2 522) | (31,8%) |
| Résultat net de l'exercice | | 50 601 | 91 978 | (41 377) | (45,0%) |
| Effet des modifications comptables (Net d'impôt) | | (8 457) | (18 859) | 10 402 | 55,2% |
| Résultat après modification comptable | | 42 144 | 73 119 | (30 975) | (42,4%) |

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 2023 | 2022 | Variation | % |
|--|------------|------------------|--------------------|-----------------|----------------|
| Activités d'exploitation | | | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés | | 1 228 144 | 1 183 776 | 44 368 | 3,7% |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | (765 844) | (555 064) | (210 780) | (38,0%) |
| Dépôts/retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers | | (858) | 33 629 | (34 487) | (102,6%) |
| Prêts et avances/remboursements prêts et avances accordés à la clientèle | | 363 466 | (1 314 299) | 1 677 765 | 127,7% |
| Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle | | 311 409 | 811 323 | (499 914) | (61,6%) |
| Titres de placement | | (203 357) | (60 764) | (142 593) | (234,7%) |
| Sommes versées au personnel et créditeurs divers | | (96 503) | (150 030) | 53 527 | 35,7% |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | (151 393) | (62 953) | (88 440) | (140,5%) |
| Impôt sur les bénéfices | | (151 506) | (106 961) | (44 545) | (41,6%) |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | 8.1 | 533 558 | (221 343) | 754 901 | 341,1% |
| Activités d'investissement | | | | | |
| Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | | 158 678 | 70 884 | 87 794 | 123,9% |
| Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement | | (160 964) | (187 393) | 26 429 | 14,1% |
| Acquisitions / cessions sur immobilisations | | (30 633) | (24 485) | (6 148) | (25,1%) |
| Autres flux d'investissement | | - | - | - | - |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | 8.2 | (32 919) | (140 994) | 108 075 | 76,7% |
| Activités de financement | | | | | |
| Rachat d'actions propres | | (28) | - | (28) | - |
| Emission d'actions | | - | - | - | - |
| Emission d'emprunts | | - | 99 330 | (99 330) | (100,0%) |
| Remboursement d'emprunts | | (43 723) | (49 828) | 6 105 | 12,3% |
| Augmentation / diminution des ressources spéciales | | 70 016 | 66 134 | 3 882 | 5,9% |
| Remboursement dotation de l'Etat | | - | - | - | - |
| Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements | 8.3 | 26 265 | 115 636 | (89 371) | (77,3%) |
| Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités | | - | - | - | - |
| Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités | | - | - | - | - |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités | | 526 904 | (246 701) | 773 605 | 313,6% |
| Liquidités et équivalents de liquidités en début de période | | (1 224 929) | (978 228) | (246 701) | (25,2%) |
| Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période | 8.4 | (698 025) | (1 224 929) | 526 904 | 43,0% |

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2023

Ressources

La STB poursuit ses efforts visant à consolider davantage ses ressources.

La Société Tunisienne de Banque a clôturé l'exercice 2023 avec une progression des ressources élargies de 270 MD ou 2.5% pour porter leur encours à 11.084 MD (vs 10.813 MD une année auparavant).

La hausse relevée a caractérisé en premier lieu les dépôts collectés auprès de la clientèle et à un degré moindre les ressources d'emprunt. Quant aux placements en instruments monétaires et financiers, ils ont accusé une baisse de 65 MD ou 21,6%.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|----------------------------------|---------------|---------------|------------|-------------|
| Dépôts de la clientèle | 9 881 | 10 177 | 296 | 3,0% |
| Intermédiation financière | 300 | 235 | (65) | (21,6%) |
| Ressources d'emprunts | 631 | 671 | 39 | 6,2% |
| Total Ressources Elargies | 10 813 | 11 084 | 270 | 2,5% |

1. Dépôts de la clientèle :

L'effort de mobilisation de dépôts a permis de drainer une enveloppe additionnelle globale de 296 MD. Cette croissance (+3%) a touché principalement les dépôts d'épargne qui ont affiché une hausse de 375 MD ou 9.7%.

Quant aux dépôts à vue, ils ont marqué une hausse moins importante (+106 MD ou 2,9%) ayant profité essentiellement aux dépôts en dinars.

Par référence à ces évolutions, la structure des dépôts de la clientèle demeure caractérisée par la prédominance des dépôts représentant des coûts relativement moins élevés (dépôts à vue et des dépôts d'épargne) avec une part culminant à 79 %.

| TND en millions | déc.-22 | Part | déc.-23 | Part | Variation | % |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|------------|-------------|
| Dépôts à vue | 3 699 | 37,4% | 3 806 | 37,4% | 106 | 2,9% |
| dont dépôts à vue en devises | 1 046 | 10,6% | 1 067 | 10,5% | 21 | 2,0% |
| Dépôts à terme | 1 894 | 19,2% | 1 861 | 18,3% | (33) | (1,7%) |
| Dépôts d'épargne | 3 871 | 39,2% | 4 246 | 41,7% | 375 | 9,7% |
| Autres sommes dues à la clientèle | 418 | 4,2% | 265 | 2,6% | (153) | (36,6%) |
| Total Dépôts de la Clientèle | 9 881 | 100,0% | 10 177 | 100,0% | 296 | 3,0% |

2. Intermédiation financière

Les placements de la clientèle en instruments monétaires et financiers ont affiché une baisse de 65 MD ou 21,6% pour se situer à 235 MD à fin 2023 et ce, sous l'effet de la régression des placements de la clientèle en Bons de Trésor de 58 MD ou 24,7%.

Ressources d'emprunt

Au terme de l'exercice 2023, l'encours des ressources d'emprunt s'est situé à 671 MD, en hausse de 39 MD ou 6.2% par rapport à son niveau enregistré à fin décembre 2022 se détaillant comme suit :

- **Ressources spéciales : +65 MD ou 24,3%**, un accroissement provenant principalement de l'émergence sur certaines lignes de crédits extérieures dont notamment celle de KFW (+42,7 MD), la ligne PRASOC (+21,1 MD) et la ligne FADES (+10,8MD).
- **Emprunts obligataires : - 26 MD ou -7,2%**, résultant du règlement des échéances dues sur certains emprunts émis.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|-----------------------------------|------------|------------|-----------|-------------|
| Emprunts obligataires et privés | 362 | 336 | (26) | (7,2%) |
| Ressources spéciales | 269 | 335 | 65 | 24,3% |
| Total Ressources d'emprunt | 631 | 671 | 39 | 6,2% |

Emplois

La STB a vu son activité de distribution des crédits sous toutes ses formes, impactée par le ralentissement économique. L'objectif tracé par la banque en la matière consiste en effet, à assainir son portefeuille crédits, adopter une politique beaucoup plus sélective favorisant les crédits à bon dénouement et éviter la concentration

1. Concours à l'économie

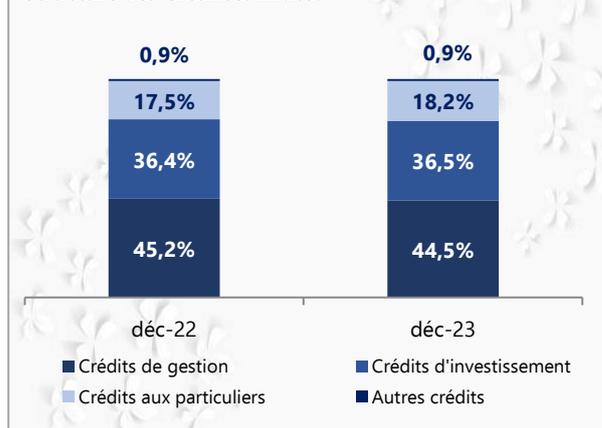
Les concours bruts à l'économie ont affiché une baisse de 21 MD ou 0,1% et se sont établis à 15.241 MD à fin 2023 contre 15.262 MD au terme de l'exercice 2022.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bruts à l'économie | 15 262 | 15 241 | (21) | -0,1% |
| Créances brutes sur la clientèle | 12 623 | 12 185 | (438) | -3,5% |
| Portefeuille titres brut | 2 574 | 2 997 | 424 | 16% |
| Billets de Trésorerie | 65 | 59 | (7) | (10,6%) |
| Provisions et agios réservés | 1 809 | 1 889 | 81 | 4,5% |
| Provisions/créances | 1 149 | 1 166 | 16 | 1,4% |
| Provisions/titres | 207 | 219 | 12 | 5,7% |
| Agios réservés | 453 | 505 | 52 | 11,6% |
| Concours nets à l'économie | 13 453 | 13 351 | (102) | (0,8%) |

2. Créances nettes sur la clientèle

Au terme de l'exercice 2023, l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 12.185 MD contre 12.623 MD une année auparavant, marquant ainsi une baisse de 438 MD ou 3,5%. Un constat qui traduit en réalité le choix délibéré de la banque en matière de distribution de crédit axé sur une sélection plus rigoureuse des dossiers à financer, d'exigence de garanties appropriées et plus généralement de maîtriser son exposition tout en assurant son soutien à certains segments jugés prioritaires dont les entreprises publiques.

Structure des Créances Brutes



Parallèlement, la banque a continué ses efforts en matière de provisionnement de ses créances en souffrance en allouant les sommes requises à la couverture de leurs dépréciations.

Outre les dotations aux provisions classiques et additionnelles, elle a constitué des provisions collectives supplémentaires et ce en application de la circulaire de la BCT N° 2024-01 du 19 janvier 2024 visant à converger progressivement vers les normes IFRS.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---|----------------|----------------|--------------|--------------|
| Créances brutes sur la clientèle | 12 623 | 12 185 | (438) | -3,5% |
| Crédits de gestion | 5 707 | 5 418 | (288) | -5,1% |
| Crédits d'investissement | 4 589 | 4 444 | (145) | -3,2% |
| Crédits aux particuliers | 2 214 | 2 214 | 0 | 0,0% |
| Autres crédits | 113 | 108 | (5) | (4,3%) |
| Provisions et agios réservés | (1 602) | (1 670) | (69) | 4,3% |
| Provisions | (1 149) | (1 166) | (16) | 1,4% |
| Agios réservés | (453) | (505) | (52) | 11,6% |
| Créances nettes sur la clientèle | 11 021 | 10 515 | (506) | -4,6% |

3. Portefeuille Titres

A fin 2023, la STB a procédé au reclassement d'une partie de son portefeuille BTA placement en BTA investissement conformément à sa politique de gestion de son portefeuille de négociation.

L'encours global du portefeuille titres a affiché une augmentation en termes bruts de 424 MD ou 16,5% pour s'établir à 2.997 MD à fin 2023 contre 2.574 MD une année auparavant. En termes nets, il a augmenté de 412 MD ou 17,4% pour passer durant la même période de 2.367 MD à 2.778 MD.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|
| Portefeuille titres commercial | 910 | 439 | (471) | (51,8%) |
| Portefeuille titres d'investissement brut | 1 664 | 2 559 | 894 | 53,7% |
| Portefeuille titres brut | 2 574 | 2 997 | 424 | 16,5% |
| Provisions | (207) | (219) | (12) | 5,7% |
| Portefeuille titres net | 2 367 | 2 778 | 412 | 17,4% |

- **Portefeuille titres commercial** : - 471 MD ou 52%. L'encours du portefeuille titres commercial a remarquablement régressé (-471 MD ou 52%) à 439 MD à fin 2023 suite à l'opération de reclassement d'une partie de son portefeuille BTA placement en BTA investissement.
- **Portefeuille titres d'investissement net** : +882.5 MD ou 60.6% L'encours brut des titres d'investissement a progressé de 894 MD ou 53.7%, en passant de 1.664 MD à fin 2022 à 2.559 MD, sous l'effet de l'accroissement de l'encours des BTA (+605 MD) et la souscription à l'emprunt national pour un montant de 274 MD.

Compte tenu de l'augmentation des provisions affectées à la couverture de la dépréciation des titres de participation (+12 MD ou 5.7%), l'encours net global du portefeuille titres d'investissement s'est situé à 2.778 MD.

Engagements hors bilan

Les postes des engagements hors bilan ont évolué comme suit :

- Au niveau des passifs éventuels, l'encours a baissé de 27 MD ou 1.3% pour totaliser 2.080 MD à fin 2023. Cette situation résulte de la régression observée au niveau des ouvertures de crédits documentaires (-14 MD ou -2,3%) et des émissions des avals & cautions (-13 MD ou -0.9%).
- Les engagements de financement donnés se sont inscrits vers la baisse en passant de 157 MD à fin 2022 à 115 MD à fin 2023, accusant ainsi une régression de 42 MD ou 27%.
- Parallèlement, les engagements reçus ont à leur tour baissé de 123 MD ou 4,1% pour totaliser 2.857 MD à fin 2023 contre 2.980 MD une année auparavant.

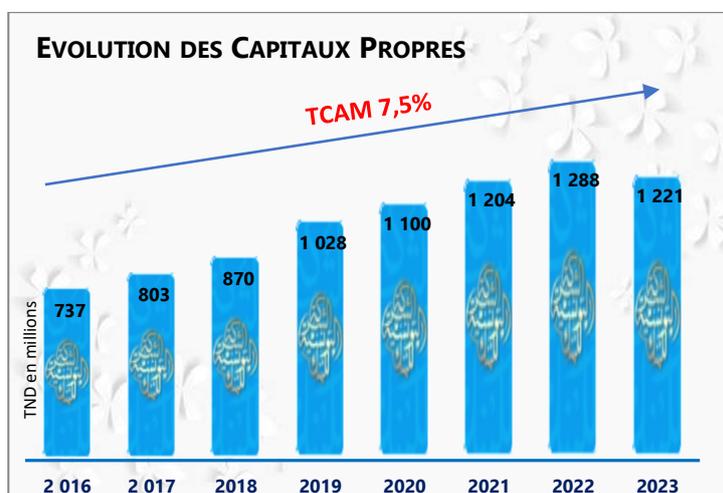
| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---|--------------|--------------|--------------|----------------|
| PASSIFS EVENTUELS | 2 108 | 2 080 | (27) | (1,3%) |
| Cautions, avals et autres garanties données | 1 494 | 1 481 | (13) | (0,9%) |
| Crédits documentaires | 614 | 600 | (14) | (2,3%) |
| ENGAGEMENTS DONNES | 157 | 115 | (42) | (26,8%) |
| Engagements de financements donnés | 157 | 115 | (42) | (26,8%) |
| Engagements sur titres | 0,0 | 0,0 | - | 0,0% |
| ENGAGEMENTS REÇUS | 2 980 | 2 857 | (123) | (4,1%) |
| Garanties reçues | 2 980 | 2 857 | (123) | (4,1%) |

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'est établi à 1.221 MD en baisse de 5,2% par rapport à son niveau atteint à fin 2022, une situation à mettre en lien avec le reclassement de la dotation de l'Etat devenue exigible pour 117 MD à la suite du retour de la banque à une situation de bonne fortune et la résorption de la totalité des résultats déficitaires reportés. A noter à cet égard que la banque a déjà procédé au remboursement d'une partie de cette dotation à hauteur de 40 MD courant 2023 (après la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022).

Par ailleurs, il convient de souligner que les capitaux propres ont été augmenté par le résultat bénéficiaire constaté au titre l'exercice 2023 (soit 51 MD).

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| Capital | 777 | 777 | - | 0,0% |
| Dotation de l'Etat | 117 | - | (117) | (100,0%) |
| Réserves | 466 | 297 | (169) | (36,3%) |
| Actions Propres | (6) | (6) | (0) | 0,5% |
| Autres capitaux propres | 22 | 21 | (0) | (2,1%) |
| Résultats reportés | (180) | 80 | 260 | (144,7%) |
| Résultat de l'exercice | 92 | 51 | (41) | (45,0%) |
| Total Capitaux propres | 1 288 | 1 221 | (67) | (5,2%) |

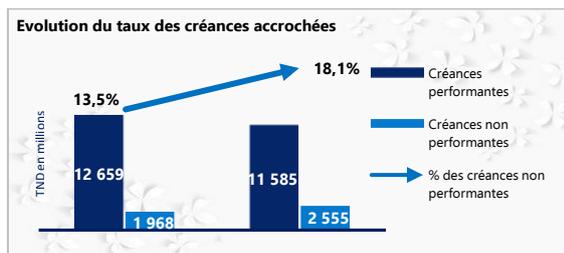


Qualité de l'actif

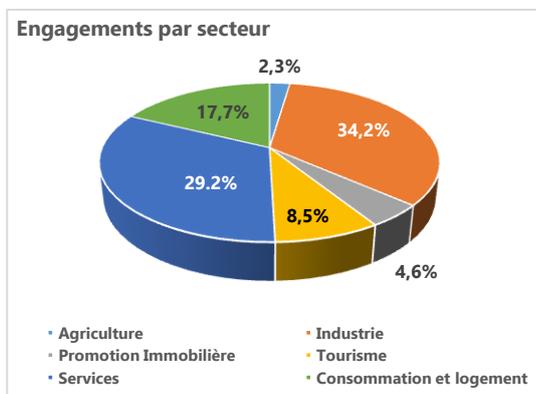
1. Évolution des engagements :

Les créances performantes ont régressé de 1.074 MD ou 8,5% contrairement aux créances non performantes qui ont évolué de 587 MD ou 29,8% ce qui explique l'aggravation du taux de créances non performantes à hauteur de 4.6pp passant de 13.5% à 18,1%.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Créances brutes | 14 626 | 14 139 | (487) | -3,3% |
| Créances performantes | 12 659 | 11 585 | (1 074) | (8,5%) |
| <i>En % des créances brutes</i> | <i>86,5%</i> | <i>81,9%</i> | | |
| Créances non performantes | 1 968 | 2 555 | 587 | 29,8% |
| <i>En % des créances brutes</i> | <i>13,5%</i> | <i>18,1%</i> | | |



La structure des créances non performantes par secteur d'activités dénote une concentration relativement importante au niveau des secteurs de l'industrie et de service qui reflète les difficultés rencontrées par les promoteurs engendrées notamment depuis 2020 date de déclenchement de la crise sanitaire liée au covid-19.



2. Couverture des Créances non performantes

Conformément à la politique prudente adoptée en matière de couverture des créances non performantes, la Banque a continué ses efforts de provisionnement par le prélèvement sur ses bénéfiques des sommes nécessaires lui permettant ainsi d'afficher un taux de couverture de 46,4% à fin 2023.

Comparé à la situation observée à fin 2022, ce niveau de couverture s'est replié, un constat à

mettre en lien, en partie, avec l'impact des opérations de radiations et cessions de certaines créances compromises.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---|--------------|--------------|------------------|---------------|
| Créances non performantes | 1 968 | 2 555 | 587 | 29,8% |
| Agios réservés | (404) | (445) | (41) | 10,0% |
| Créances non performantes nettes d'agios | 1 563 | 2 110 | 546 | 35,0% |
| Provisions | (983) | (980) | 3 | (0,3%) |
| % de couverture des créances accrochées | 62,9% | 46,4% | (16,4) pp | |

Solvabilité

Des ratios de solvabilité supérieurs aux seuils réglementaires avec des excédents en fonds propres assez confortables, témoignant d'une bonne résilience de la banque face aux risques majeurs et une meilleure solidité financière.

1. Ratio de solvabilité Tier-1

Une amélioration du ratio Tier-1 de 94 pb pour se situer à 10,22% à fin 2023 (vs 9,29% à fin 2022).

Cette situation trouve son origine dans :

- La consolidation des fonds propres nets de base (FPNB) de 1.101 MD à 1.150 MD, grâce à l'affectation de la totalité du bénéfice enregistré à fin 2023
- La baisse des risques encourus de 602 MD ou 5% touchant quasi-exclusivement les risques de crédits (-568 MD ou -6%).

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Risques Encourus | 11 851 | 11 249 | (602) | (5,1%) |
| Actifs pondérés - Risques de crédits | 10 145 | 9 576 | (568) | -5,6% |
| Actifs pondérés - Risques opérationnels | 1 226 | 1 267 | 42 | 3,4% |
| Actifs pondérés - Risques de marché | 480 | 405 | (75) | (15,6%) |
| Fonds propres nets de base | 1 101 | 1 150 | 49 | 4,5% |
| Ratio de solvabilité (tier one) | 9,29% | 10,22% | 94 pb | |

2. Ratio de couverture des risques (solvabilité globale)

A fin 2023, le ratio de solvabilité global a affiché une légère baisse de 12 pb revenant de 13.76% à 13.64%, sous l'effet principalement de la régression des fonds propres complémentaires de 146 MD, conséquence directe du reclassement de la dotation de l'Etat devenus exigible et le remboursement de certaines échéances relatives aux créances subordonnées émises par la STB.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|---|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Risques Encourus | 11 851 | 11 249 | (602) | (5,1%) |
| Actifs pondérés - Risques de crédits | 10 145 | 9 576 | (568) | -5,6% |
| Actifs pondérés - Risques opérationnels | 1 226 | 1 267 | 42 | 3,4% |
| Actifs pondérés - Risques de marché | 480 | 405 | (75) | (15,6%) |
| Fonds propres nets | 1 631 | 1 534 | (96) | (5,9%) |
| Fonds propres nets de base | 1 101 | 1 150 | 49 | 4,5% |
| Fonds propres complémentaires | 530 | 384 | (146) | -27,5% |
| Ratio de solvabilité | 13,76% | 13,64% | (12) pb | |

Au vu de ces réalisations, l'excédent en fonds propres nets de base (Tier-1) s'est établi à 363 MD alors que le surplus enregistré au niveau du total des fonds propres nets s'est établi à 410 MD, ce qui est de nature à conférer à la banque une capacité assez importante pour le développement futur de son activité.

Liquidités

La banque est parvenue quasiment tout au long de l'année 2023 à se conformer aux seuils réglementaires exigés, et ce grâce au renforcement des outils exploités dans le cadre de la gestion proactive des ratios de liquidité et partant à optimiser davantage sa trésorerie.

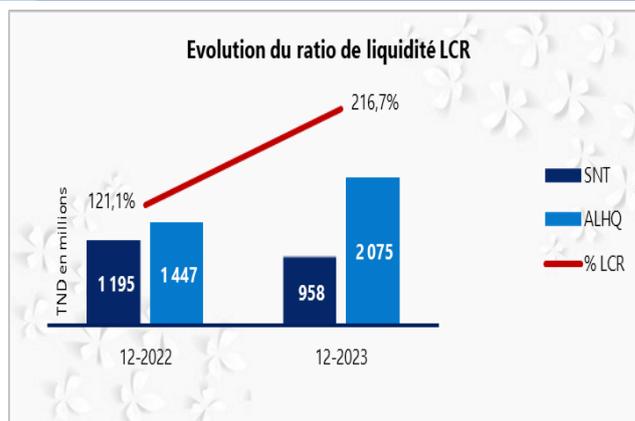
1. Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Courant l'exercice 2023, la banque a été à même d'afficher des niveaux de LCR supérieurs à la norme exigée sur toute l'année et ce, par le biais principalement de la consolidation de ses actifs de haute qualité de manière à assurer la couverture des sorties nettes de trésorerie.

Le LCR moyen, calculé sur 12 observations mensuelles, s'est en effet établi à 153,5%, correspondant à une moyenne des actifs liquides de haute qualité de 1.223 MD et une moyenne des sorties nettes de trésorerie de 1.098 MD.

Il convient par ailleurs de souligner que le ratio de liquidité à court terme s'est établi à 216,7% au terme de l'exercice 2023 (vs 121,1% une année auparavant) pour un niveau réglementaire exigé de 100%.

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|-------------------------------|---------------|---------------|-----------|--------|
| Sorties nettes de trésorerie | 1 195 | 958 | (237) | -19,9% |
| Actifs liquides haute qualité | 1 447 | 2 075 | 628 | 43,4% |
| % LCR | 121,1% | 216,7% | | |
| Niveau réglementaire | 100% | 100% | | |



2. Loan To Deposit Ratio (LTD)

Conséquence directe d'un accroissement plus rapide des dépôts par rapport aux créances brutes, le LTD s'est établi à 110,3% en amélioration de 10 pp par rapport à son niveau une année auparavant (seuil réglementaire de 120%).

| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation | % |
|--------------------------------|---------------|---------------|-----------|-------|
| Créances sur la clientèle | 10 551 | 10 167 | (383) | -3,6% |
| Dépôts | 8 770 | 9 215 | 445 | 5,1% |
| LTD | 120,3% | 110,3% | | |
| Ratio LTD cible (exigence BCT) | 123,3% | 120,0% | | |

Résultats

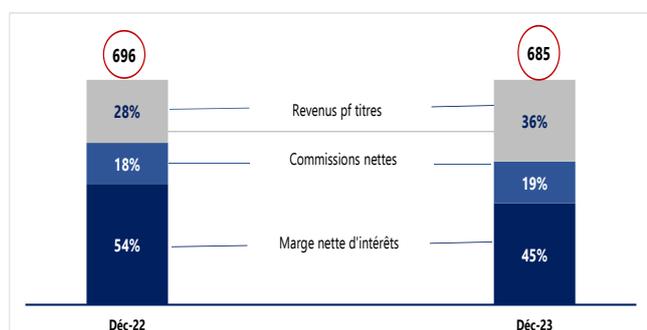
1. Produit Net Bancaire

Dans un contexte économique assez difficile, la banque est parvenue à afficher un PNB de 685 MD. Ce constat est expliqué par :

- La régression de la marge nette d'intérêts de 65 MD ou 17,3% pour passer de 374 MD à fin 2022 à 309 MD au terme de l'exercice 2023 ;
- La hausse des revenus du portefeuille de 53 MD pour atteindre un volume de 248 MD ;
- La stagnation du volume des commissions nettes à hauteur de 127 MD.

| TND en millions | déc-22 | déc-23 | Variation | % |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Marge nette d'intérêts | 374 | 309 | (65) | (17,3%) |
| Commissions nettes | 127 | 127 | 0 | 0,1% |
| Revenus sur portefeuille titres et opérations financières | 195 | 248 | 53 | 27,3% |
| Produit net bancaire | 696 | 685 | (11) | (1,6%) |
| Produits d'exploitation | 1 290,3 | 1 448,0 | 157,6 | 12,2% |
| Charges d'exploitation | (593,9) | (762,9) | (169,0) | 28,5% |

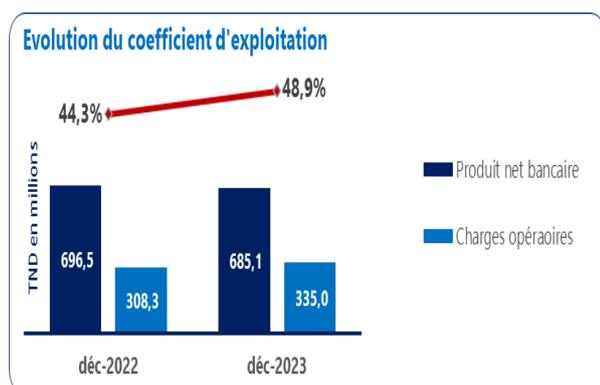
Conséquemment, la structure du PNB a été relativement modifiée mais demeure caractérisée par la prédominance de la MNI avec une part de 45% (vs 54% en 2022) et dénote également la montée de la part des revenus des opérations de marché de 28% à 36%.



2. Résultat d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation a baissé de 38 MD ou 9,7% pour se situer à 351,7 MD au terme de l'exercice 2023. Cette baisse s'explique principalement par les variations enregistrées au niveau des rubriques suivantes :

- ❖ PNB : - 11,4 MD ou 1,6%
- ❖ Charges opératoires : + 26.7 MD ou 8,7%, touchant notamment les frais du personnel sous l'effet des augmentations légales sectorielles qui continuent à accaparer près des 2/3 du volume de ces frais. Quant aux charges générales d'exploitation, elles ont faiblement évolué de 4% qui dénote des efforts consentis par la Banque en matière de maîtrise des charges opératoires.



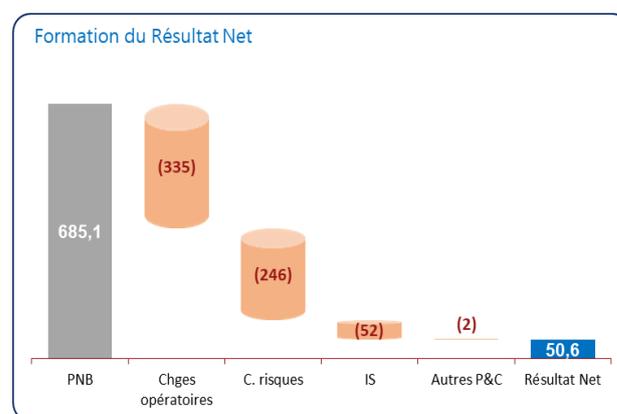
Il s'ensuit alors que le coefficient d'exploitation s'est situé à un niveau supérieur à celui enregistré à fin 2022 (48,9%)

Quant au résultat d'exploitation, il s'est inscrit vers la baisse en revenant durant la période d'analyse de 172,5 MD à 105,7 MD.

| TND en millions | déc-22 | déc-23 | Variation | % |
|---|--------------|--------------|---------------|----------------|
| Produit net bancaire | 696,5 | 685,1 | (11,4) | (1,6%) |
| Autres produits d'exploitation | 1,2 | 1,6 | 0,4 | 32,2% |
| Frais de Personnel | (196,1) | (217,9) | (21,8) | 11,1% |
| Charges générales d'exploitation | (98,9) | (102,8) | (3,9) | 4,0% |
| Dotations aux amortissements | (13,3) | (14,3) | (1,0) | 7,7% |
| Résultat brut d'exploitation | 389,4 | 351,7 | (37,7) | (9,7%) |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, bilan et passif | (216,5) | (234,2) | (17,8) | 8,2% |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | (0,5) | (11,8) | (11,3) | 2464,1% |
| Résultat d'exploitation | 172,5 | 105,7 | (66,8) | (38,7%) |

Résultat Net

Au vu de ce qui précède et compte tenu d'un taux d'imposition effectif de 43% (35% au titre de l'IS et 8% au titre de la contribution sociale de solidarité), le résultat net s'est établi à 50.6 MD.



| TND en millions | déc.-22 | déc.-23 | Variation |
|---|--------------|--------------|-------------------|
| Intérêts et revenus assimilés | 957,4 | 1060,2 | 102,7 |
| Intérêts courus et charges assimilées | (583,3) | (750,8) | (167,5) |
| Marge nette d'intérêts | 374,1 | 309,4 | (64,8) (1) |
| Commissions reçues | 137,8 | 139,4 | 1,6 |
| Commissions payées | (10,5) | (12,1) | (1,5) |
| Commissions nettes | 127,3 | 127,3 | 0,1 |
| Gains sur portefeuille titres commercial et op. financière | 113,9 | 90,4 | (23,5) |
| Revenus du portefeuille titres d'investissement | 81,2 | 157,9 | 76,8 |
| Revenus du portefeuille titres | 195,1 | 248,4 | 53,3 2 |
| Produit net bancaire | 696,5 | 685,1 | (11,4) (|
| Autres produits d'exploitation | 1,2 | 1,6 | 0,4 |
| Frais de Personnel | (196,1) | (217,9) | (21,8) |
| Charges générales d'exploitation | (98,9) | (102,8) | (3,9) |
| Dotations aux amortissements | (13,3) | (14,3) | (1,0) |
| Résultat brut d'exploitation | 389,4 | 351,7 | (37,7) (|
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, h.bilan et passif | (216,5) | (234,2) | (17,8) |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | (0,5) | (11,8) | (11,3) 24 |
| Résultat d'exploitation | 172,5 | 105,7 | (66,8) (3 |
| Solde en gain/perte autres éléments ordinaires | 20,0 | 7,3 | (12,6) |
| Impôts sur les sociétés | (92,5) | (52,0) | 40,6 |
| Résultat des activités ordinaires | 99,9 | 61,1 | (38,9) (3 |
| Solde en gain/perte des éléments extraordinaires | (7,9) | (10,5) | (2,5) |
| Résultat net avant modifications comptables | 92,0 | 50,6 | (41,4) (4 |
| Modifications comptables | (18,9) | (8,5) | 10,4 |
| Résultat net après modifications comptables | 73,1 | 42,1 | (31,0) (4 |

Positionnement

La STB a pu confirmer son positionnement parmi les leaders de marché en préservant son 3ème rang en matière de mobilisation des dépôts, des crédits et du portefeuille titres.



DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION

CONTRÔLE INTERNE

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Selon la circulaire BCT 2006-19 du 28 novembre 2006, Ce système comprend notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'information.

Le dispositif de contrôle interne est organisé autour des instances de gouvernance prévues par la réglementation bancaire tunisienne, notamment le comité d'audit et le comité des risques, de trois lignes de défenses, qui incorporent, un contrôle opérationnel et hiérarchique, un contrôle de 2ème niveau et un contrôle de 3ème niveau, et vise l'atteinte des objectifs suivants :

- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la banque ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- La connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- La conformité aux lois et règlements et aux normes internes et externes ;
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'obtention d'une information financière fiable.

Ce dispositif se base à cet effet, sur un ensemble de notes définissant les procédures et les délégations de pouvoir et sur un système d'information permettant d'assurer la collecte, le traitement, l'analyse des données et la diffusion des résultats.

Outre les organes de l'audit interne et de l'inspection générale et les structures rattachées au pôle « gouvernance et contrôle général », le

dispositif de contrôle interne englobe également un ensemble de structures réparties par pôle et dédiées au domaine de contrôle.

Afin d'optimiser l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques et d'assurer une meilleure coordination entre les activités de contrôle de la 2^{ème} et la 3^{ème} ligne de défense, il a été institué un comité de coordination de contrôle interne (CCCI) rattaché à la Direction générale.

Par ailleurs, une charte de contrôle interne a été, également élaborée ayant pour objectif de fixer les principes, le cadre organisationnel ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du système de contrôle interne et la coordination entre ses différentes composantes.

ORGANISATION DES DIFFERENTS NIVEAUX DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

☐ Dispositif du contrôle permanent

Le contrôle permanent est effectué à deux niveaux : un contrôle de 1^{er} niveau qui est assuré par les opérationnels et complété par un contrôle hiérarchique et un contrôle de 2^{ème} niveau à la charge des structures dédiées au niveau des métiers ainsi que celles rattachées au pôle Gouvernance et Contrôle de la Conformité.

La 1^{ère} ligne de défense

Cette ligne de défense est assurée par 3 niveaux de :

- Contrôle système ;
- Contrôle opérationnel ;
- Contrôle hiérarchie ou fonctionnel.

La 2^{ème} ligne de défense

La 2^{ème} ligne de défense est composée d'un ensemble de contrôles a posteriori opérés par :

✓ **Des fonctions de contrôle transverses et indépendantes des métiers** : Gouvernance et de Contrôle de la Conformité, Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent, Risque Crédit.

Ces fonctions contribuent à la protection de la banque et de ses dirigeants en prévenant les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que les risques opérationnels et de crédit.

✓ **Et des fonctions de contrôle dédiées à un périmètre donné et non indépendantes des pôles opérationnels :** Support Juridique, Contrôle et Suivi des Garanties, Contrôle Réglementaire, Contrôle des Dépenses, Sécurité des systèmes d'Informations, Administration et Contrôle Réseau, Contrôle des Moyens de Paiement, Contrôle des Achats, Back Office Trésorerie, Contrôle Comptable et des Entités de Contrôle au niveau des directions régionales rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale Risques Opérationnel et Marché et Contrôle Permanent.

Outre ses opérations de contrôle habituelles et dans le cadre de sa mission de pilotage de ce dispositif, **la fonction de contrôle Permanent** assure également des relations fonctionnelles avec les différents acteurs de contrôle de 1^{er} et de 2^{ème} niveau et à travers une coordination entre eux.

□ **Structures du contrôle périodique :**

Le contrôle périodique défini comme la 3^{ème} ligne de défense, est assuré par les organes de l'audit interne et de l'inspection générale et sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général.

Conformément à la réglementation en vigueur et pour garantir son indépendance l'Organe de l'Audit Interne est rattaché fonctionnellement au Comité d'Audit.

Ces structures émettent des recommandations pour améliorer l'efficacité du système de contrôle interne.

□ **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023**

Afin d'optimiser le système de contrôle interne, la banque a engagé, en 2023, certaines actions dont notamment :

➤ Actions réalisées en matière de contrôle permanent :

- Lancement du projet d'optimisation du dispositif du contrôle permanent ;
- Actualisation du dispositif de contrôle permanent couvrant plusieurs métiers de la banque accompagnée d'une action de formation et de sensibilisation au profit du personnel du réseau afin de renforcer la 1^{ère} ligne de défense.

➤ Actions réalisées en matière de LAB/FT et de contrôle de la conformité :

- Fiabilisation et enrichissement continu des données clients ;
- Déclenchement d'une mission d'évaluation du dispositif de LAB/FT qui a été confiée à un cabinet externe spécialisée en vue de

l'obtention d'une certification AML 30000 en la matière ;

- Élaboration du cadre de gouvernance ;

- Lancement du Projet stratégique de la mise en place d'un système de management anticorruption (SMAC) conforme à la norme Internationale ISO 37001.

➤ Renforcement de la sécurité du système d'information

- Assurer la haute disponibilité des ressources de l'infrastructure du Data Center (Site Principal et Site de Secours) ;
- Refondre les politiques de cybersécurité et des procédures y afférentes ;
- Réaliser et suivre les missions d'audit notamment l'audit réglementaire de la sécurité du SI et l'audit du système Swift avec la mise en œuvre des recommandations ;
- Lancer un projet stratégique de renforcement de la sécurité SI ;
- Mettre en place un système de veille sur les incidents ;
- Conclure une convention avec le CBF portant sur la mise en place d'un centre d'opérations de sécurité (SOC).

➤ Projets en matière d'organisation du système comptable de la banque

- Implémentation d'une comptabilité multidevise qui est à sa dernière phase d'exécution ;
- Adoption et implémentation des normes IFRS :

- ✓ Ce projet a été lancé officiellement en janvier 2022. Le kick-off a été effectué en présence des premiers responsables de la banque et une première série d'ateliers ont été menés pour le cadrage, la définition de la méthodologie de diagnostic comptable et la présentation des divergences entre les NCT et les IFRS. Actuellement, le projet est en cours de finalisation. Conformément aux exigences réglementaires, la banque est tenue d'établir un bilan consolidé IFRS au titre de l'exercice 2023 avec comme année de première adoption l'exercice 2021.

- ✓ Continuation des travaux d'apurement des suspens et traitement des origines

➤ Le contrôle des filiales :

- Suivi de l'activité des filiales et le pilotage de leurs activités opérationnelles ainsi que l'évaluation de leurs performances.

Aussi, dans le cadre de l'étendu du périmètre de contrôle interne à tout le groupe STB, la

Direction Risque Opérationnel et Marché et l'OPGCC ont intégré dans le périmètre de leurs activités de contrôle et de gestion des risques, les filiales de la banque.

D'un autre côté, et dans un objectif de renforcer ce contrôle et conformément à la charte d'audit, l'Organe de l'Audit Interne assure, dans le cadre de son plan d'action annuel des missions d'audit des filiales.

GESTION DES RISQUES

Le cadre global de gestion des risques au sein de la STB est établi conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie, et aux normes internationales de bonne gestion telles que contenues dans les recommandations du Comité de Bâle. Sur le plan organisationnel, plusieurs structures concourent à la gestion des différents risques auxquels la banque est exposée, dont particulièrement :

- Direction Centrale Surveillance Risque ;
- Direction Centrale Risques opérationnels & marché et contrôle permanent ;
- Direction Contrôle de Gestion et ALM.

▪ En matière de surveillance du risque de Crédit

Conformément à son plan stratégique, la Banque s'est attelée à optimiser sa politique de Risque Crédit à travers notamment :

- Le développement d'un modèle de Notation pour les particuliers, permettant au Système de Notation de la Banque de couvrir l'ensemble du portefeuille de la Banque ;
- La refonte de la politique de risque de crédit dans le but d'intégrer les nouveaux travaux d'encadrement de la prise de décision d'octroi de crédit notamment ceux ayant trait à :
 - ✓ La stratégie de financement en fonction du profil de risque de contrepartie ;
 - ✓ Le système de notation interne de la Banque ;
 - ✓ Les principales limites d'appétence au risque ;
 - ✓ La politique de provisionnement et la politique de couverture.
- La revue du dispositif de fixation des limites d'appétence au risque et son implémentation dans le système d'information de la Banque et ce dans le cadre de la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce.

▪ En matière de gestion des risques Opérationnels

La STB a continué ses travaux de renforcement et d'optimisation de son dispositif de gestion des Risques Opérationnels, lui permettant de disposer d'un bon niveau de maîtrise de risque aligné avec ses orientations stratégiques.

Poursuivant ses travaux de couverture des macro-processus de la Banque par la cartographie des risques, la banque a été à même de concrétiser les objectifs se rapportant à :

- La mise en place d'une démarche d'évaluation des risques plus quantitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques ;
- L'orientation des efforts vers la conception et la mise en place des points de contrôle permanent pour une meilleure maîtrise de l'exposition aux risques opérationnels de la Banque.

Sur un autre plan, courant l'exercice 2023, la banque a défini, dans le cadre de son plan de Continuité d'activité, la politique de management de la continuité d'activité de la STB, constituant un cadre de référence en interne et vis-à-vis des autorités.

▪ En matière de gestion des risques de Marché

S'agissant des risques de marché, la Banque œuvre pour une approche exhaustive et proactive, qui repose sur un ensemble de normes et procédures couvrant l'ensemble des activités de marché. Dans un objectif d'optimisation du dispositif de gestion des risques de marché, la banque a entrepris durant l'année 2023 plusieurs missions, dont :

- La définition du cadre d'appétence au risque de marché de la STB (Risk Appetite Framework RAF) en fixant la gouvernance, les processus et les systèmes par lesquels cette appétence est établie, communiquée et surveillée ;
- La définition des orientations qualitatives ainsi que des mesures quantitatives d'appétit aux risques de marché (Risk Appetite Statement RAS), encadrées par des limites permettant de définir et contrôler l'exposition de la Banque au risque de marché ;
- Le calcul du Capital économique Risque de marché pour chaque facteur de risque tout en se basant sur les modèles définis par Bâle ;
- Le renforcement du suivi et de surveillance des risques de marché à travers la mise en place des limites internes pour les banques étrangères contreparties et pour les opérations sur le marché monétaire en devises ;
- La revue et la mise à jour des limites réglementaires relatives aux positions de

change over-night, et déclinaison par niveaux d'habilitation.

▪ En matière de gestion des risques de Liquidité

La gestion des risques de liquidité porte sur la couverture des risques suivants :

- Le risque de liquidité de financement : C'est le risque que la banque ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, à un coût raisonnable, sans nuire à ses opérations journalières ou à ses situations financières.
- Le risque de liquidité de marché : C'est le risque que la banque ne puisse pas facilement compenser ou liquider une position au prix de marché en raison de la profondeur insuffisante du marché ou de perturbations sur le marché.

Dans ce cadre, et visant à renforcer la résilience au risque de liquidité, la banque a achevé en 2023, l'élaboration d'un plan de financement d'urgence, ayant pour objet de définir la gouvernance, les rôles et responsabilités, les procédures ainsi que les plans d'action à mettre en place et à suivre en cas de tensions de liquidité spécifiques à la banque (crise idiosyncratique) ou généralisées (crise systémique) ou crise combinée, sur tout le marché et qui perturbent la capacité de la STB à honorer une partie ou l'intégralité de ses engagements.

Ledit plan de financement d'urgence permet à la banque de :

- Mesurer son profil du risque de liquidité et surveiller les indicateurs qui identifient les différentes phases pré-PFU et qui déclenchent la mise en œuvre du PFU ;
- Définir clairement la chaîne de responsabilité et la gouvernance en charge d'activation du PFU en précisant les rôles et les responsabilités de chaque intervenant ;
- Indiquer les sources de financement d'urgence disponibles avec une estimation du montant des fonds pouvant être obtenus auprès de chaque source, ainsi que les délais de mise en œuvre nécessaires pour solliciter ces fonds.

Par ailleurs la STB continue dans le cadre de l'activité ALM qui couvre, entre autres, le pilotage de la liquidité, à assurer les travaux récurrents de production d'indicateurs ALM et leur suivi

rapproché via des tableaux de bord, des rapports périodiques et des cas d'alertes.

▪ En matière de gestion du risque global de taux d'intérêt

En plus du management de la liquidité, le dispositif ALM de la STB, vise l'optimisation de la rentabilité des fonds propres et la préservation d'un niveau acceptable de ses risques financiers. A ce titre, l'activité ALM gère le Risque global de taux d'intérêt qui se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le dispositif ALM sus-indiqué est renforcé par le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) créé en 2021, et regroupant les fonctions de finance, trésorerie, gestion des risques, commerciales et financement. Les principales missions de ce comité se résument en :

- Coordonner de manière régulière les opérations de gestion des actifs et des passifs conformément aux politiques (Gestion des risques, crédits, recouvrement...).
- Recommander une composition optimale de l'actif et du passif compte tenu des seuils et des limites de risque, et émettre les décisions aux structures opérationnelles, nécessaires pour asseoir une structure efficiente du Bilan.
- Garantir un niveau de rentabilité suffisante à travers une gestion saine des risques de liquidités et de taux, de manière à conforter dans la durée les fonds propres.
- Surveiller et assurer le respect de l'activité ALM au regard des limites et des contraintes préalablement établies et approuver en cas de dérive les solutions et les plans d'ajustement nécessaires ;
- Produire des rapports trimestriels au Conseil d'Administration se rapportant à l'activité ALM.

En perspective et afin de renforcer et optimiser le dispositif ALM, la STB s'engage au niveau de deux projets dans le cadre de la nouvelle stratégie horizon 2026 à savoir :

- Renforcement du dispositif ALM ;

- Mise en place d'un dispositif ILAAP et optimisation du management des risques

marchés.

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION

Développement Commercial

En 2023, la Société Tunisienne de Banque a délibérément orienté sa stratégie commerciale vers une approche centrée sur le client, mettant l'accent sur la conception et la mise en œuvre de solutions digitales novatrices pour répondre aux besoins de sa clientèle afin d'améliorer son expérience. Le tout dans l'objectif de fidélisation de la clientèle existante et de la captation de nouveaux prospects.

Le point clé de cette stratégie réside en l'analyse approfondie des besoins explicites et implicites des clients par la collecte des données et l'analyse comportementale des différents segments de clients afin de bien cerner leurs attentes en matière de produits et services bancaires.

Ce qui permettrait à la Banque de recommander des offres adaptées aux besoins individuels de chaque client ainsi que des conseils financiers personnalisés dispensés par des conseillers dédiés, que ce soit dans les agences bancaires, les centres d'affaires ou au siège de la banque.

Par ailleurs, la meilleure connaissance de la clientèle et de ses attentes a permis à la STB en 2023 le développement de solutions digitales innovantes, en s'appuyant sur les insights obtenus telles que :

- DIGICORP et EASY TRANSACTION pour les entreprises ;
- STB EVERYWHERE pour les particuliers,
- TUNICASH pour les Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) ;
- Des plateformes sécurisées de négociation de devises pour les bureaux de change,
- L'intégration automatisée des frais d'inscription pour les étudiants ;
- Le projet de DECASHING en faveur des agriculteurs, projet innovant à l'échelle nationale, ayant connu un énorme succès durant la campagne 2023.

En combinant une approche centrée sur le client à l'innovation digitale, la STB a réussi à se positionner.

En tant que leader dans le secteur bancaire, offrant des solutions modernes et personnalisées répondant aux attentes évolutives de sa clientèle. Ce faisant, elle contribue à sa croissance et à sa compétitivité sur le marché.

Communication et sponsoring

La STB a déployé une stratégie globale reposant sur une approche marketing omnicanale, mettant en lumière plusieurs piliers stratégiques fondamentaux tels que l'amélioration de l'expérience client, la fidélisation et la promotion efficace de ses produits.

Dans le cadre de sa politique de communication, la STB a initié un processus de modernisation de ses espaces de vente afin de soutenir les activités promotionnelles et d'accroître les ventes en agence. À cette fin, elle a conçu une stratégie visant à promouvoir ses produits à travers divers canaux, y compris les points de vente, les réseaux sociaux et son site web institutionnel, tout en renforçant la communication avec sa clientèle via des initiatives de sponsoring et des campagnes publicitaires ciblées.

Par ailleurs, La participation constante de la STB à des événements culturels, intellectuels et sportifs, tant nationaux qu'internationaux, l'a fermement positionnée en tant que sponsor de premier plan dans ces différents domaines

En 2023, la STB a participé activement à divers événements culturels, tels que les Journées Musicales de Carthage et le Festival Gabes Cinéma Fen. Parallèlement, la banque a intensifié ses efforts en matière de responsabilité sociale en fournissant des fournitures scolaires pour la rentrée 2023-2024 et en soutenant l'entrepreneuriat féminin à travers des programmes tels que le coworkup et l'incubateur 1KUB. De même, elle a consolidé son rôle dans la sphère économique en sponsorisant des événements tels que la matinale de l'export et le Forum Tunisia Franchise Show. Dans le domaine sportif, la STB a sponsorisé diverses équipes et événements sportifs, y compris des équipes de football de la première ligue professionnelle et des équipes nationales d'handball et de basketball.

En parallèle, la STB a lancé avec succès une nouvelle plateforme de transfert d'argent, Tunicash, développée en interne et exclusive à la banque.

Elle a également déployé des campagnes de communication digitales innovantes pour promouvoir ses produits, notamment les produits Pack #student et Epargne University.

Système D'information

En 2023, la STB a intensifié ses efforts pour renforcer son système d'information et poursuivre sa stratégie d'urbanisation SI. Elle a également consolidé ses avancées en matière de gestion des données (DATA) et de digitalisation, tout en modernisant son infrastructure IT et en renforçant ses politiques de sécurité informatique.

S'agissant du volet urbanisation SI, la STB a poursuivi sa feuille de route stratégique visant la modernisation et optimisation des infrastructures informatiques de la banque. Et ce dans le but, d'une part, de répondre aux exigences réglementaires en vigueur, de renforcer les contrôles de conformité et de gestion des risques et d'autre part renforcer l'engagement continu de la STB envers l'innovation et l'efficacité opérationnelle. Les principales réalisations de 2023 s'articulent autour :

- Du déploiement de nouveaux applicatifs métiers et l'amélioration des systèmes existants
- De l'intégration des interfaces de communication entre les différentes applications métiers ainsi que des API associées aux nouveaux produits digitaux.

Dans le cadre de sa transformation digitale, la STB a poursuivi ses efforts de développement de l'analyse de données et ce, notamment, à travers les travaux de modélisation, la mise en place d'outils d'analyse et de modèles prédictifs, l'accompagnement des métiers dans la transformation de leur business.

De même, la Banque a œuvré à instaurer des plateformes digitales sécurisées, caractérisées par la continuité du développement de nouveaux produits et de solutions digitales innovantes, ainsi que la collaboration avec plusieurs Fintechs, notamment par :

- La mise en place de la plateforme TuniCash, plateforme de transfert instantané d'argent dans le cadre de la synergie STB-TFBank ;

- La mise en place de la plateforme de signature électronique en collaboration avec l'ANCE et une fintech ;
- L'intégration et la mise en production de solutions innovantes dans le cadre de la stratégie de décastring et de l'inclusion financière à l'instar du projet de paiement Xpress pour les agriculteurs ;
- La mise en place de mesures de sécurité en adéquation avec les missions d'audit réglementaire
- La refonte et la mise en production de la nouvelle génération des solutions pour les espaces de libre-service ;
- L'optimisation de la plateforme digitale « STB Every Where », visant à fournir une expérience client de plus en plus fluide et entièrement numérique.

Du côté son Infrastructure IT, la Banque a misé, sur l'alignement aux besoins requis et ce, compte tenu des risques, de l'évolution des priorités et des nouvelles exigences techniques et technologiques. En ce sens, L'année 2023 a été marquée principalement par ce qui suit :

- L'acquisition et la mise en place des solutions d'Audit & Scan de vulnérabilités, de sécurité « Privilège Access Management (PAM) » et de sécurité réseau & Data Center ;
- L'extension et l'optimisation des performances permettant la haute disponibilité des ressources de l'infrastructure du Data Center et des applications métiers (site Principal et site de Secours)
- L'assistance et formation des équipes métiers et développement dans le cadre du projet Migration ISO 20022
- La mise en place d'une solution de gestion du parc des serveurs et des postes de travail
- L'implémentation des mécanismes de supervision, tuning et optimisation des performances des Bases de Données ORACLE.



Œuvrant toujours et depuis sa création à offrir les meilleurs services à sa clientèle, surtout en termes de sécurité, La Société Tunisienne de Banque (STB), a signé jeudi 03 Aout 2023, un protocole d'accord avec Le Conseil Bancaire et Financier (CBF) pour son adhésion aux services du CERT bancaire proposés par ce dernier.

Cette nouvelle étape importante vient pour couronner un travail de longue haleine mené par les différentes équipes de la STB. Ce protocole d'accord vise à aider la STB dans sa gestion de la

sécurité de son système d'information, via le SOC Sectoriel Mutualisé Cogéré, Traitement d'incidents, Threat Intelligence, Monitoring DNS, Anti-Phishing, Veille sur les réseaux sociaux.

Ce partenariat avec le CBF reflète parfaitement le nouveau positionnement de la STB Bank, dans le cadre de sa vision prospective de la banque de demain fédérant la transformation digitale et la maximisation de la sécurité.

Capital humain

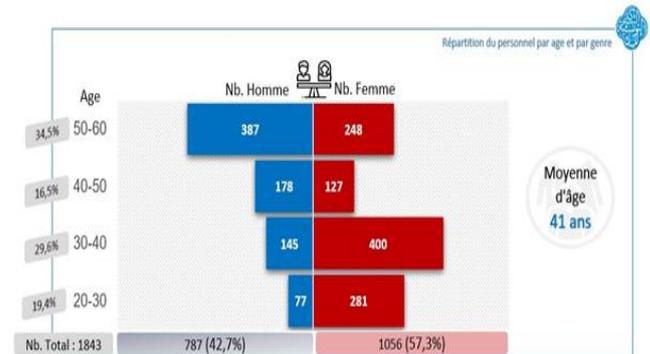
« Une démarche pour passer du statut de générateur de performance à celui de moteur de performance »

Au terme de l'exercice 2023, l'effectif de la Société Tunisienne de Banque a atteint 1843 collaborateurs dont près de 60% affectés au réseau des agences et directions régionales, une répartition en cohésion avec les objectifs stratégiques de la banque visant à renforcer davantage les équipes dédiées au développement commercial et à la promotion des métiers de vente.

Doté d'une dimension centrale dans l'exécution de la stratégie, le capital humain dispose désormais d'un statut de moteur de performance : tout en respectant la diversité et l'égalité, la banque a pu, via la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ajuster ses effectifs au besoin d'une croissance continue amorcée depuis les vagues de recrutement massives réalisées durant les premières années de sa restructuration.

A juste titre, la STB représente aujourd'hui l'une des meilleures performances du secteur bancaire en termes d'encadrement universitaire (où les effectifs de la banque sont composés près des 2/3 par des cadres titulaires de diplômes d'enseignement supérieur) mais aussi de point de vue performance extra-financière qui dénote de l'enracinement de la diversité et l'égalité femmes-hommes (où les femmes sont majoritaires avec une part de 57,3% des effectifs globaux de la banque).

Faut-t-il préciser également qu'à fin 2023, la moyenne d'âge s'est stabilisée à 41 ans avec une ancienneté moyenne de 15,5 ans et un taux de responsabilisation de 24%.



Côté social, et par référence aux objectifs se rapportant principalement à l'amélioration de la qualité de vie au travail, la garantie de la satisfaction des besoins du personnel actif et retraité et à la motivation et l'épanouissement des collaborateurs, la Société Tunisienne de banque a accompli en 2023 plusieurs actions sociales dont, notamment :

- Le relèvement des conditions de couverture de l'assurance maladie et l'amélioration de sa gestion et ce, à la faveur d'un suivi plus efficace des réclamations et une meilleure mobilité de l'information via un portail Digital ;
- La finalisation des procédures de signature d'une charte avec l'association EMEL TOUNES et la transmission du premier lot des bouchons d'amour en vue de financer l'achat des fauteuils roulants au profit des personnes à besoins spécifiques ;
- L'obtention d'un trophée de reconnaissance de la banque du sang comme une appréciation des contributions précieuses du personnel de la banque en faveur de la santé publique à travers les journées de dons du sang organisées par la STB ;
- L'organisation d'une journée portes ouvertes pour la sensibilisation et le dépistage du cancer du sein : « Journée Octobre Rose » et ce dans le cadre de la médecine préventive.

En matière de formation et en application de la politique de la banque visant la poursuite des efforts de développement des compétences

professionnelles des collaborateurs, leur permettre d'évoluer et de se développer au niveau individuel et organisationnel, l'année 2023 a observé la concrétisation de plusieurs actions dont, essentiellement :

- L'organisation de cycles de formation en intra et en inter-entreprises au profit de collaborateurs dont, notamment :
 - ✓ Des formations en interne au profit de 1201 collaborateurs ;
 - ✓ Des formations diplômantes et des cycles et formations avec certification au profit de 101 inscrits ;

- ✓ Des actions de formation en inter-entreprises pour 229 collaborateurs ;
- ✓ L'organisation d'actions de formation en management des projets selon le référentiel PMI (PMP) pour les chefs de projet et l'équipe de pilotage stratégique ;
- ✓ L'organisation de cycles de formation pour les exploitants du réseau des agences.

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE – RSE -

La STB se distingue par son engagement citoyen et sa forte implication envers sa communauté ainsi que ses parties prenantes. Cette démarche est formellement exprimée par son adhésion au Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), témoignant de sa volonté affirmée de contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations unies.

Dans cette perspective, la STB adopte une approche socialement responsable, en veillant à aligner ses actions sur les principes essentiels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En effet, la STB a élaboré une politique RSE complète, abordant plusieurs enjeux de responsabilité sociétale tels que le financement responsable, le soutien durable au client, la gouvernance éthique, l'emploi de qualité, l'éco-responsabilité, et la sécurité numérique.

Cette politique se décline en quatre axes stratégiques, qui sont intégrés dans son plan stratégique

2022-2026, en cohérence avec sa vision globale et ses objectifs à long terme.

1) Axe gouvernance

La STB Bank place la gouvernance au cœur de ses préoccupations stratégiques, incarnant ainsi un engagement fort envers la transparence, la responsabilité et l'éthique.

En effet, le top management et les hauts responsables de la Banque sont sensibilisés à la prévention et à la lutte contre la corruption témoignant d'un engagement en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance. Et ce à travers le partenariat avec un cabinet de la place, pour la mise en place d'un Système de Management Anti-Corruption (SMAC) conformément à la norme ISO 37001.

2) Axe Social et Sociétal

Sur le plan social, la banque s'engage dans le développement professionnel de ses collaborateurs à travers des programmes de

formation et un suivi d'intégration rigoureux. Elle garantit des conditions de travail sécurisées et confortables, tout en offrant divers avantages sociaux.

En favorisant la diversité et l'égalité des chances, elle promeut une culture inclusive et assure une rémunération équitable entre les genres.

Parallèlement, la STB favorise la communication interne et mobilise les collaborateurs autour des initiatives RSE, développant ainsi une culture d'engagement et de responsabilité. La banque organise également des événements de sensibilisation et collabore avec des associations pour soutenir les populations vulnérables.

A la faveur de sa responsabilité sociétale et dans le cadre de ses efforts pour promouvoir l'éducation, La STB a doté différents établissements scolaires dans des zones défavorisées et associations SCOUT des équipements informatiques et du mobilier, tout en soutenant un programme de formation en informatique pour les écoliers et collégiens.

Cette démarche vise à renforcer l'accès à une éducation numérique de qualité, favorisant ainsi l'amélioration des conditions d'apprentissage et l'innovation pédagogique, la réintégration scolaire et la prévention de la délinquance juvénile.

Parallèlement, la STB a pris en charge le transport de 1500 écoliers sur 3 ans dans les régions de Nabeul, Tataouine, Sidi Bouzid, Kasserine et Bizerte et ce, afin de diminuer les absences et l'abandon scolaire.

De plus, la STB a contribué à la célébration de la Journée nationale du savoir en remettant des prix aux lauréats sous forme de packs d'épargne étudiante

En soutien à l'inclusion sociale, la STB a apporté son aide à l'association "Al Amal" en acquérant deux chaises roulantes électriques pour des jeunes sœurs en situation de handicap. Cette initiative démontre l'engagement de la STB en faveur de l'inclusion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie des personnes les plus vulnérables de la société.

La STB a également accordé des dons à différentes associations humanitaires pour répondre aux besoins essentiels des personnes âgées, des familles vulnérables et des personnes en situation de handicap.

Sur le plan santé, la STB a apporté son soutien à des projets innovants et qui ont un impact important sur la santé publique tels que STAND-HTN et TUNCKDH, et ce pour améliorer la prise en charge médicale en Tunisie.

3) Axe Environnemental

La STB consolide son engagement environnemental à travers une série d'initiatives stratégiques et opérationnelles. En effet, à travers une action « Shitana Trail », approche holistique alliant activités sportives, sensibilisation environnementale et développement socio-économique, la STB renforce son soutien à la préservation de la biodiversité et à la promotion du tourisme durable dans les régions défavorisées.

De même, la Société Tunisienne de Banque (STB) démontre un engagement envers la gestion proactive des risques climatiques en utilisant des outils de Business Intelligence pour analyser et atténuer les risques environnementaux.

Cet engagement se traduit également par l'intégration progressive du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) dans ses processus de financement, visant ainsi à réduire son empreinte écologique tout en favorisant la durabilité des projets financés.

En outre, la transition énergétique des locaux, avec la finalisation des travaux et la planification d'une installation photovoltaïque, marque une étape significative dans la démarche de la STB

vers une gestion énergétique responsable et une réduction des émissions de carbone.

En interne, la STB mobilise ses collaborateurs dans une démarche collective en faveur de la lutte contre le changement climatique.

4) Axe Economique

La STB se distingue par son rôle central dans la promotion des projets nationaux, en invitant activement ses clients cibles à participer à des programmes de formation pertinents. Elle offre également un appui financier dans le cadre de ces initiatives, témoignant ainsi de son engagement en faveur du développement économique durable en Tunisie.

En outre, la participation de la STB à des programmes environnementaux tels que le programme ADAPT souligne son implication dans la promotion du développement durable, notamment dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie. Cette démarche illustre l'engagement de la banque à encourager les investissements privés dans des projets équitables et générateurs d'emplois, tout en préservant la souveraineté alimentaire et la sécurité environnementale du pays.

Par ailleurs, la banque affiche un engagement solide en faveur de la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Son adhésion au cluster Green Building, mis en place par la Société de Gestion de la Technopôle de Borj Cédria, reflète son ambition de contribuer à la promotion des pratiques durables dans le secteur de la construction ainsi que de développer un réseautage d'ordre environnemental.

L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL IFRS

En 2018, le Conseil national de la comptabilité avait décidé l'adoption des normes IFRS concernant les états financiers consolidés des établissements financiers et des sociétés cotées, au titre de l'exercice 2021. Cette date a été reportée suite à la décision de son assemblée générale du 31 décembre 2021 pour retenir l'exercice 2023 comme année d'adoption des normes IFRS pour les états financiers consolidés.

Dans ce cadre, la Banque a entamé son projet d'implémentation des normes IFRS du Groupe STB avec l'assistance d'un cabinet externe. Plusieurs actions ont été concrétisées à savoir :

1. La réalisation des travaux de diagnostic des politiques comptables des entités du groupe STB ayant une contribution significative à la performance financière sur base consolidée ;
2. L'identification et l'analyse des écarts entre les politiques comptables et prudentielles appliquées par le groupe STB et le référentiel IFRS ;
3. La revue des systèmes d'information et l'identification des adaptations nécessaires permettant la production des états financiers en normes IFRS ;
4. Le choix des options comptables et options IT: la sélection des options comptables prévues lors du premier passage aux normes IFRS, ainsi que des scénarios IT les plus adéquats pour répondre aux fonctionnalités exigées par lesdites normes, et la détermination des hypothèses de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) en conformité à la norme IFRS 9 ;
5. L'étude d'impact sur les capitaux propres pour l'exercice 2021. L'impact sur l'exercice 2022 est en cours de finalisation ;
6. La réalisation des travaux d'étude d'impact de l'IFRS 9 sur l'exercice 2021 conformément aux lignes directives édictées par la BCT ;
7. Elaboration des spécifications fonctionnelles et du plan d'implémentation.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La Société Tunisienne de Banque a dévoilé en mars 2023 son plan de transformation stratégique STB Horizon 2026 lequel a été élaboré en adoptant une approche combinée Top-Down et Bottom-Up dans une démarche collaborative, des focus groupes internes et impliquant, particulièrement les organes de gouvernance et de Direction, les commissions opérationnelles ainsi que les équipes de réflexions stratégiques.

A travers ce plan de transformation stratégique, la STB s'est fixée pour vision d'être proactive et responsable tout en véhiculant comme mission la réinvention de l'expérience client par le choix de relèvement de la qualité des services et l'engagement de ses équipes comme premiers vecteurs de croissance, le tout dans l'objectif ultime d'assurer une rentabilité saine et pérenne et un développement durable.

Il s'agit de renforcer sa position sur les segments à forte valeur ajoutée, de renforcer la gestion des risques, de diversifier les activités du Groupe STB en s'affirmant comme un acteur engagé et responsable au service du développement durable du pays.

La STB compte ainsi, multiplier ses efforts d'amélioration de la qualité de son portefeuille clients tant par le renforcement des processus de gestion des risques que par l'amélioration du dispositif d'ensemble de l'activité de recouvrement. Le nouveau plan stratégique devra répondre à l'impératif de consolidation de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et la rentabilité de la Banque tenant compte de la pression de la conjoncture et des capacités réelles de la Banque. A ce titre, la transformation digitale, déjà entamée se présente comme un pilier d'envergure pour l'atteinte de ces objectifs.

Cela étant, la nouvelle stratégie de la banque telle que définie et communiquée à l'ensemble des collaborateurs, s'articule autour de cinq grandes orientations : le développement commercial, l'offre et la proximité, la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle, la technologie et l'innovation, ainsi que le développement du more

Business. Elle comporte douze initiatives de transformation stratégique.

Ces initiatives ont été déclinées en un portefeuille de 47 projets stratégiques structurés en huit programmes. La mise en œuvre efficace de ce portefeuille permettra à la STB de réaliser les leviers et objectifs escomptés au niveau des orientations stratégiques.



Il va sans dire qu'une des clés de la réussite de cette stratégie consiste à mettre en œuvre et à consolider la gouvernance du pilotage du programme de transformation stratégique par le biais d'un suivi optimal dans le cadre des différents niveaux de comités dédiés, à savoir des comités projets, des comités programmes, des comités de pilotage et des comités stratégiques. L'objectif principal étant de garantir un suivi rigoureux et rapproché de l'avancement des projets et programmes stratégiques.



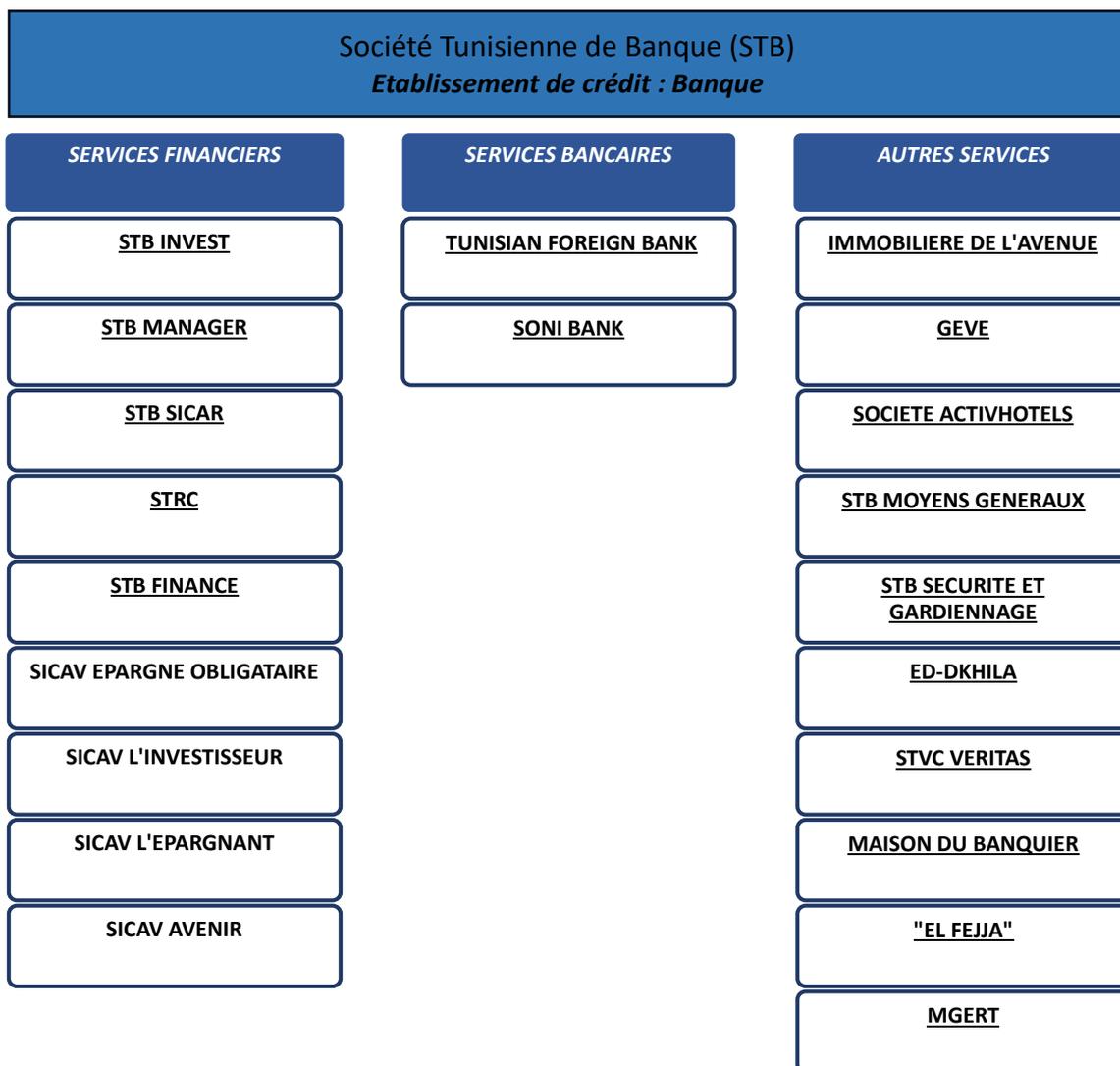


RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB

PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE LA STB

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Ainsi, le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services.



Classification des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de la STB

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les sociétés intégrées globalement sont au nombre de 17 dont la société mère :

En Millions de Dinars

| SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | POLE D'ACTIVITE | PAYS | CAPITAL |
|---|-------------------|---------|---------|
| STB BANK (société Mère) | ETABL. DE CREDIT | TUNISIE | 776 875 |
| STB INVEST | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 39 352 |
| STB MANAGER | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 2 500 |
| STB FINANCE | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 6 500 |
| STB SICAR | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 19 495 |
| L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE | SERVICE | TUNISIE | 9 400 |
| STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC" | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 39 662 |
| SOCIETE LA GENERALE DES VENTES | SERVICE | TUNISIE | 4 000 |
| SOCIETE ED DKHILA | SERVICE | TUNISIE | 7 500 |
| SOCIETE ACTIVHOTELS | SERVICE | TUNISIE | 28 784 |
| SICAV L'INVESTISSEUR | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 1 168 |
| SICAV L'AVENIR | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 1 098 |
| SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 171 581 |
| SICAV EPARGNANT | ETABL. FINANCIERS | TUNISIE | 173 770 |
| STE MOYENS GENERAUX | SERVICE | TUNISIE | 500 |
| MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOTS REELS DE TUNIS | SERVICE | TUNISIE | 20 |
| STB SECURITE ET GARDIENNAGE | SERVICE | TUNISIE | 200 |

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat. Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

En Millions de Dinars

| SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | POLE D'ACTIVITE | PAYS | CAPITAL |
|--------------------------------|------------------|---------|---------|
| TUNISIAN FOREIGN BANK | ETABL. DE CREDIT | FRANCE | 73 839 |
| S.T.C VERITAS | SERVICE | TUNISIE | 649 |
| SONI BANK | ETABL. DE CREDIT | NIGER | 25 810 |
| S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER" | SERVICE | TUNISIE | 1 773 |
| S.P.C.M "ELFEJJA" | SERVICE | TUNISIE | 8 000 |

Evolution des pourcentages de contrôle et des pourcentages d'intérêts

POURCENTAGES DE CONTROLE

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance direct et/ou indirect entre la STB et les sociétés consolidées. Il permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de déconsolidations à appliquer. Le pourcentage de contrôle exprime le nombre de droits de vote dont dispose la STB dans l'entreprise consolidée. Il se calcule en faisant la somme de tous les droits de vote détenus directement ou indirectement par les sociétés placées sous le contrôle exclusif de la STB.

Le tableau suivant, présente les pourcentages de contrôle arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2022 :

| SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | % de Contrôle du Groupe | | |
|--|-------------------------|---------|--------|
| | 2023 | 2022 | Var % |
| 1. STB BANK (société Mère) | 100,00% | 100,00% | 0,00% |
| 2. STB INVEST | 96,85% | 95,05% | 1,81% |
| 3. STB MANAGER | 99,99% | 99,99% | 0,00% |
| 4. STB FINANCE | 96,71% | 96,71% | 0,00% |
| 5. STB SICAR | 99,50% | 99,50% | 0,00% |
| 6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE | 99,90% | 99,90% | 0,00% |
| 7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC" | 100,00% | 100,00% | 0,00% |
| 8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES | 50,00% | 50,00% | 0,00% |
| 9. SOCIETE ED DKHILA | 67,87% | 67,87% | 0,00% |
| 10. SOCIETE ACTIVHOTELS | 100,00% | 100,00% | 0,00% |
| 11. SICAV L'INVESTISSEUR | 77,83% | 78,05% | -0,21% |
| 12. SICAV L'AVENIR | 98,27% | 98,32% | -0,05% |
| 13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE | 1,02% | 2,53% | -1,51% |
| 14. SICAV EPARGNANT | 7,84% | 7,61% | 0,22% |
| 15. TUNISIAN FOREIGN BANK | 49,99% | 49,99% | 0,00% |
| 16. STE MOYENS GENERAUX | 99,97% | 99,98% | -0,01% |
| 17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS | 49,95% | 49,95% | 0,00% |
| 18. S.T.C VERITAS | 27,06% | 27,06% | 0,00% |
| 19. SONI BANK | 25,00% | 25,00% | 0,00% |
| 20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER" | 19,96% | 19,96% | 0,00% |
| 21. S.P.C.M "ELFEJJA" | 20,00% | 20,00% | 0,00% |
| 22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE | 99,90% | 99,90% | 0,00% |

POURCENTAGES D'INTERET OU DEPENDANCE FINANCIERE AU GROUPE

Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par la STB directement et/ou indirectement dans chaque société consolidée.

Contrairement au pourcentage de contrôle qui détermine la méthode de consolidation, le pourcentage d'intérêt permet la mise en œuvre de la consolidation. En effet, il permet d'évaluer les droits de la STB dans l'actif net des sociétés consolidées ainsi que la part revenant aux actionnaires minoritaires.

Il est également utilisé comme un outil principal dans la mise en œuvre des écritures de consolidation au moment de l'élimination des opérations réciproques et de la répartition des capitaux propres. Le pourcentage d'intérêt se calcule en faisant la somme des pourcentages de capital détenus directement par la société mère dans le capital de la filiale et le produit des pourcentages de capital détenus directement et indirectement dans les sous-filiales.

L'état suivant, présente les pourcentages d'intérêt arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2022 :

| SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | % d'intérêt du Groupe | | |
|--|-----------------------|--------|--------|
| | 2023 | 2022 | Var % |
| 1. STB BANK (société Mère) | 99,99% | 99,99% | 0,00% |
| 2. STB INVEST | 96,53% | 94,73% | 1,81% |
| 3. STB MANAGER | 99,53% | 99,40% | 0,13% |
| 4. STB FINANCE | 95,95% | 95,55% | 0,39% |
| 5. STB SICAR | 98,88% | 98,58% | 0,30% |
| 6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE | 99,31% | 99,16% | 0,15% |
| 7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC" | 99,81% | 99,72% | 0,09% |
| 8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES | 49,99% | 49,99% | 0,00% |
| 9. SOCIETE ED DKHILA | 67,63% | 67,51% | 0,12% |
| 10. SOCIETE ACTIVHOTELS | 99,95% | 99,94% | 0,02% |
| 11. SICAV L'INVESTISSEUR | 76,31% | 75,74% | 0,58% |
| 12. SICAV L'AVENIR | 97,67% | 97,52% | 0,15% |
| 13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE | 0,99% | 2,43% | -1,44% |
| 14. SICAV EPARGNANT | 7,77% | 7,49% | 0,28% |
| 15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B» | 49,99% | 49,99% | 0,00% |
| 16. STE MOYENS GENERAUX | 97,94% | 97,15% | 0,78% |
| 17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS | 49,94% | 49,94% | 0,00% |
| 18. S.T.C VERITAS | 27,05% | 27,05% | 0,00% |
| 19. SONI BANK | 25,00% | 25,00% | 0,00% |
| 20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER" | 19,96% | 19,96% | 0,00% |
| 21. S.P.C.M "ELFEJJA" | 20,00% | 20,00% | 0,00% |
| 22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE | 97,84% | 97,06% | 0,78% |

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

Chiffres clés du Groupe STB

| | | déc 2019 | déc 2020 | déc 2021 | déc 2022 | déc 2023 | CGAR | |
|------------------|---|-----------------------|----------|----------|----------|----------|--------|--|
| | | En millions de dinars | | | | | | |
| Activité | Total du bilan | 11 406,8 | 12 348,4 | 13 583,5 | 14 903,4 | 14 909,4 | 6,9% | |
| | Dépôts clientèle | 7 331,9 | 8 413,7 | 8 982,9 | 9 737,1 | 10 005,0 | 8,1% | |
| | Encours des crédits nets à la clientèle | 7 974,2 | 9 081,7 | 9 718,1 | 11 002,9 | 10 493,1 | 7,1% | |
| Résultats | Marge d'intermédiation | 359,4 | 361,9 | 363,4 | 379,6 | 325,2 | -2,5% | |
| | Volume des commissions nettes | 103,0 | 115,9 | 132,1 | 132,9 | 131,8 | 6,3% | |
| | Chiffres d'affaires | 1 043,3 | 1 083,0 | 1 119,9 | 1 317,1 | 1 459,2 | 8,7% | |
| | Produit net bancaire | 596,6 | 621,3 | 650,4 | 728,7 | 714,7 | 4,6% | |
| | Charges opératoires | 255,7 | 273,5 | 314,8 | 339,4 | 368,9 | 9,6% | |
| | Résultat Net consolidé de l'exercice | 178,8 | 69,5 | 125,7 | 99,7 | 51,2 | -26,8% | |
| | Résultat après modification comptable | 178,7 | 68,4 | 117,0 | 115,2 | 78,5 | -18,6% | |
| Capitaux propres | Capital | 776,9 | 776,9 | 776,9 | 776,9 | 776,9 | 0,0% | |
| | Réserves consolidés | 132,7 | 300,8 | 370,2 | 512,4 | 493,0 | 38,8% | |
| | Actions propres | -5,5 | -5,5 | -5,5 | -5,5 | -5,5 | 0,1% | |
| | Résultats de la période | 178,7 | 68,4 | 125,7 | 99,7 | 51,2 | -26,8% | |
| | Capitaux propres | 1 082,7 | 1 140,6 | 1 267,3 | 1 383,5 | 1 315,6 | 5,0% | |
| Rentabilité | Rentabilité des fonds propres (ROE) | 19,8% | 6,4% | 11,0% | 7,8% | 4,1% | -32,7% | |
| | Rentabilité des actifs (ROA) | 1,6% | 0,6% | 1,0% | 0,7% | 0,3% | -32,2% | |
| | Résultats Net / PNB | 30,0% | 11,0% | 19,3% | 13,7% | 7,2% | -30,1% | |
| | Commissions nettes / P.N.B | 17,3% | 18,7% | 20,3% | 18,2% | 18,4% | 1,7% | |
| | Marges d'intermédiations / PNB | 60,2% | 58,2% | 55,9% | 52,1% | 45,5% | -6,8% | |
| | Commissions nettes /masse salariale | 60,9% | 65,1% | 64,6% | 59,7% | 53,5% | -3,2% | |
| | Coefficient d'exploitation | 42,9% | 44,0% | 48,4% | 46,6% | 51,6% | 4,8% | |

Evolutions du Bilan Consolidé

Au niveau des postes de l'actif :

A fin 2023, le total actif du groupe STB s'est situé à 14.909,4 MD (même niveau que l'année dernière). Ce constat est expliqué par les variations différenciées suivantes :

- ✓ Baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 509,9 MD ou 4.6% pour atteindre 10.493,1 MD au terme de l'exercice 2023. Cette baisse est constatée quasi exclusivement au niveau de la société mère qui a vu son encours régresser de 506,3 MD ou 5% ;
- ✓ Baisse du portefeuille titres commercial de 378,7 MD ou 34,1%, observée essentiellement au niveau de la société mère (- 470,8 MD ou - 52%) ;
- ✓ Progression du portefeuille titres d'investissement de +776,8 MD ou +55,4%, quasiment concentrée au niveau du portefeuille de la société mère à la suite de l'opération du reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement) ;

Au niveau des postes du passif :

Le total du passif du Groupe a enregistré une faible progression de +0.6% à 13.232,4 MD qui

s'explique principalement par les variations différenciées suivantes :

- ✓ Hausse des dépôts et avoirs de la clientèle : +267,9 MD ou +2,8% portant ainsi leur encours au terme de l'exercice 2023 à 10.005,0 MD contre 9.737,1 MD à fin 2022. A ce titre, la Société mère a enregistré une hausse de +296,0 MD ou +3%
- ✓ Progression de l'encours des emprunts et ressources spéciales : +44,3 MD ou +7,4% l'encours de cette catégorie de ressources de la société mère a connu une progression de +39,4 MD ou +6,2%
- ✓ Nette régression du recours au refinancement sur le marché monétaire : -440,7 MD ou - 29,0%

Au niveau des postes des capitaux propres :

Le total des capitaux propres du groupe STB s'est établi à 1.315,6 MD à fin 2023 contre 1.383,5 MD au terme de l'exercice 2022 enregistrant ainsi une baisse de 68,0 MD ou 4,9%.

Cette variation est attribuée à la mise en œuvre du programme de règlement de la dotation de l'Etat de 117 MD.

Evolution du Résultat du Groupe et de ses Principales Composantes

A fin décembre 2023, le résultat net consolidé du groupe STB a connu une régression de 48,5 MD ou 48,7% pour se situer à 51,2 MD contre 99,7 MD à fin 2022. Ce résultat provient essentiellement de la contribution positive de la société mère (44,2 MD).

L'analyse des composantes du résultat net du groupe permet de relever les remarques suivantes :

- ✓ Le produit net bancaire s'est situé à 714,7 MD, enregistrant une baisse de 1,9% se détaillant comme suit :
 - Hausse des produits d'exploitation bancaire : + 142,1 MD ou 10,8%
 - Hausse des charges d'exploitation bancaire : + 156,1 MD ou 26,5%.
- ✓ Les charges opératoires ont augmenté de 29,5 millions de dinars pour totaliser 368,9 Millions de dinars à fin décembre 2023. Cette situation est expliquée par l'accroissement de :
 - La masse salariale : + 23,6 MD pour totaliser 246,4 MD à fin 2023
 - Les charges générales d'exploitation : + 4,8 MD pour totaliser 106,3 MD
- ✓ Le coefficient d'exploitation s'est situé à 51,6% à fin 2023. Quant à celui de la société mère, il a atteint 48,9% en 2023 contre 44,3% au terme de 2022.
- ✓ Le résultat d'exploitation du groupe a connu une baisse de 67,8 MD ou 32,9% pour totaliser 138,2 millions de dinars à fin décembre 2023 contre 206,0 millions de dinars à fin 2022.

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 51,2 MD contre un résultat de même nature de 99,7 MD au 31 décembre 2022. L'évolution de la contribution au résultat consolidé de la société mère et de ses filiales se détaille dans le tableau suivant :

| Libellé | 2023 | 2022 | Variation | % |
|--|---------------|---------------|-----------------|----------------|
| Contribution de la mère consolidante | 44 214 | 89 306 | (45 092) | (50,5%) |
| Contribution des entités relevant du secteur bancaire | (9 121) | (1 326) | (7 795) | 587,9% |
| Contribution des entités relevant du secteur des services financiers | 12 760 | 9 203 | 3 557 | 38,7% |
| Contribution des entités relevant du secteur des autres services | 3 355 | 2 549 | 806 | 31,6% |
| Total | 51 208 | 99 732 | (48 524) | (48,7%) |

Répartition du résultat net et des réserves du groupe selon la norme de consolidation :

La ventilation des réserves et des résultats consolidés est détaillée comme suit :

En Millions de Dinars

| Sociétés Consolidées | Réserves Consolidées | | Résultats Consolidés | |
|---|----------------------|----------------|----------------------|---------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT | 495 133 | 510 951 | 58 427 | 99 319 |
| 1 STB BANK (société Mère) | 502 962 | 514 986 | 44 214 | 89 306 |
| 2 STB INVEST | 16 659 | 17 524 | 4 275 | 1 043 |
| 3 STB MANAGER | -461 | -5 | -638 | -463 |
| 4 STB FINANCE | 4 663 | 2 738 | 1 808 | 1 842 |
| 5 STB SICAR | 5 615 | 5 927 | 158 | 95 |
| 6 L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE | -6 240 | -6 367 | 87 | 140 |
| 7 STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC" | -33 091 | -36 475 | 6 141 | 5 397 |
| 8 SOCIETE LA GENERALE DES VENTES | 2 133 | 2 361 | 208 | 271 |
| 9 SOCIETE ED DKHILA | -1 151 | -1 204 | 458 | 59 |
| 10 SOCIETE ACTIVHOTELS | -7 044 | -446 | -172 | -322 |
| 11 SICAV L'INVESTISSEUR | -46 | -40 | 32 | 30 |
| 12 SICAV L'AVENIR | -20 | -13 | 46 | 39 |
| 13 SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE | -111 | -83 | 105 | 260 |
| 14 SICAV EPARGNANT | 9 121 | 10 203 | 833 | 960 |
| 15 STE MOYENS GENERAUX | 243 | -147 | -178 | 275 |
| 16 MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS | 2 016 | 2 017 | 959 | 476 |
| 17 STB SECURITE ET GARDIENNAGE | -116 | -24 | 90 | -90 |
| SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE | -2 101 | 1 498 | -7 219 | 413 |
| 18 TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B» | -48 767 | -41 526 | -8 242 | -6 240 |
| 19 S.T.C.VERTAS | 874 | 950 | 758 | 516 |
| 20 SONI BANK | 41 417 | 37 697 | -879 | 4 913 |
| 21 S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER" | -368 | -420 | 90 | 78 |
| 22 S.P.C.M "ELFEJJA" | 4 743 | 4 797 | 1 054 | 1 146 |
| TOTAL | 493 032 | 512 449 | 51 208 | 99 732 |

PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS APPARTENANT AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

STB FINANCE

La STB Finance est une société d'intermédiation en bourse régie par la loi 94/117 portant réorganisation du Marché Financier, et par le Décret 99-2478 du 1er novembre 1999 portant sur les statuts des Intermédiaires en Bourse.

Elle a pour objet la négociation et l'enregistrement des valeurs mobilières en Bourse, la gestion individuelle et collective de portefeuilles, la tenue de registres des comptes en valeurs mobilières, le conseil et les montages financiers.

La STB FINANCE est également agréée en 'Listing Sponsor' pour accompagner les entreprises à s'introduire sur le marché alternatif.

Dans le cadre de la réorganisation des filiales du groupe STB par métier, la STB Finance assure depuis juillet 2020, la gestion des OPCVM du groupe (4 SICAV et 4 FCP).

Grâce à la performance des SICAV obligataires gérées par la STB Finance, le groupe STB a décroché le prix MENA Markets Group Awards 2023 dans la catégorie Obligataire (Best Group over 3 Years Bond)

La STB Finance a participé activement comme co-chef de file au syndicat de placement de l'emprunt national 2023 pour un montant de 386 Millions de Dinars

Aussi, pour se rapprocher de ses clients, et leur permettre de mieux bénéficier de ses produits, la STB FINANCE ne cesse d'améliorer ses canaux digitaux, son site WEB et son application mobile.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance du groupe, la STB Finance a élaboré un code de gouvernance et une politique d'appétence au risque.

En appui à la culture de responsabilité sociétale au sein du groupe, la STB FINANCE a entamé les démarches nécessaires pour obtenir le label RSE.

SICAV L'ÉPARGNANT

Créée en 1996, SICAV L'ÉPARGNANT est une SICAV Obligataire de type distribution, destinée à des investisseurs prudents. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité.

SICAV L'Épargnant, a remporté le prix du prestigieux Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 10 ans (Best Fund over 10 Years Bond TND).

La sélection des lauréats par Lipper se base sur le rendement total, qui reflète la performance historique des fonds par rapport à leurs pairs.

SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE

Créée en 2017, SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE est une SICAV Obligataire de type capitalisation, destinée à des investisseurs prudents, notamment les personnes physiques qui cherchent en plus des avantages de la gestion collective, la capitalisation de leurs placements. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. SICAV L'Épargne obligataire gère 183 millions de dinars à la fin de l'année 2023.

SICAV L'Épargne Obligataire a remporté le prix du Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 5 ans (Best Fund over 5 Years Bond TND).

SICAV L'INVESTISSEUR

Créée en 1994, SICAV L'INVESTISSEUR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est en permanence investi dans une proportion minimale de 30% en actions cotées en bourse. Elle est destinée aux investisseurs désirant placer en

bourse en bénéficiant des avantages de la gestion collective et acceptant un risque boursier. SICAV L'Investisseur gère 1,2 millions de dinars à la fin de l'année 2023.

SICAV AVENIR

Créée par l'ex BDET en 1994, SICAV AVENIR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est investi dans une proportion maximale de 10% en actions cotées en bourse. Elle est destinée essentiellement aux actionnaires désirant investir en bourse en tolérant un faible risque boursier. SICAV AVENIR gère 1,1 millions de dinars à la fin de l'année 2023.

Offrant un rendement régulier et stable depuis leur création, les SICAV obligataires gèrent à la fin de l'exercice 2023 un actif global de 367 MD.

Les SICAV mixtes maintiennent leur taille qui pourrait se développer en fonction de la conjoncture boursière.

STB MANAGER

La STB MANAGER est la première société de gestion sur le marché Tunisien, créée en 2002 pour assurer la gestion des OPCVM du groupe STB.

Opérant dans un paysage financier en pleine mutation et consciente de l'importance du capital investissement comme outil incontournable de financement des entreprises, la STB Manager a obtenu en 2015 un deuxième agrément du CMF pour l'extension de son champ d'activité à la gestion des FCPR, des Fonds d'Amorçage ainsi qu'à la gestion individuelle sous mandat des portefeuilles des SICAF et des SICAR.

Suite à la nouvelle organisation des filiales de la Banque par métier, la STB Manager s'est spécialisée dans la gestion des FCPR à partir de juillet 2020.

Affirmant davantage son soutien aux start-up, La STB a créé conjointement avec la STB Manager un nouveau FIS (fonds d'investissement spécialisé) dénommé INNOV INVEST.

La STB manager a contribué au financement de nouveaux projets à travers « FCRP Growth », clôturé en 2023.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance groupe, la STB Manager a élaboré

un code de gouvernance, une politique d'appétence au risque et un manuel de procédure en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT).

La STB INVEST SICAF

La STB INVEST SICAF est une Société d'Investissement à Capital Fixe régie par la loi n°88-92 du 02 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992 et les lois n°95-87 et n°95-88 du 30 Octobre 1995.

Créée en 1991, la SICAF a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations connexes dont notamment la prise de participations.

La STB INVEST participe au financement des entreprises à travers plusieurs moyens : participations directes dans le capital, portages et sorties libres, acquisitions en bourse, achats des titres de créances privés et publics.

En 2019 la STB INVEST a réalisé une fusion par absorption avec la deuxième SICAF du groupe « SOFI-ELAN » portant ainsi son capital de 36.000.000.dinars à 39.351.980.dinars

Cette opération s'est traduite par une maîtrise des charges et un renforcement de l'activité « Private Equity » au sein du pôle financier.

Courant 2023, la STB INVEST a renforcé son image en tant que partenaire clé des jeunes entreprises en phase de démarrage grâce à sa collaboration avec TEMALINK pour soutenir financièrement des start-ups.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance groupe, la STB INVEST a élaboré une politique d'appétence au risque et a entamé les travaux d'élaboration du code de gouvernance.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (STRC)

La STRC, créée en 1999, est la première société de recouvrement des créances bancaires agréée dans le cadre de la Loi 98-4 du 02 février 1998 ayant pour objet social le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Pour répondre aux objectifs d'efficacité et d'efficience, la STRC a procédé à la modernisation

de son système d'information et de son organisation conformément aux exigences du métier, ce qui lui a permis d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de recouvrement et de résultats.

Conformément aux exigences de la circulaire BCT «2022-01 » relative à la prévention et résolution des créances non performantes, la STRC a mis en place un programme d'apurement des créances anciennes et irrécouvrables.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance groupe, la STRC a élaboré une politique d'appétence au risque.

La STB SICAR

La STB SICAR, créée en 1998, est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la prise de participations pour son propre compte ou pour le compte de tiers dans le capital social des sociétés en vue d'une rétrocession.

La STB SICAR vise le financement et l'accompagnement des PME au stade de création ou de développement par des solutions financières adaptées.

En 2023, la STB SICAR gère un portefeuille de 58 fonds investis dans 300 participations de divers secteurs économiques et implantées dans 24 régions du pays.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance du groupe, la STB SICAR a élaboré une politique d'appétence au risque.

ACTIVHOTELS

Créée en 2006, ACTIVHÔTELS a pour objet principal la gestion touristique ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute entreprise se rapportant à toute activité touristique notamment la création, l'acquisition, la construction, l'aménagement, la vente, la location et l'exploitation de toutes unités ou ensemble hôteliers touristiques ou balnéaires.

ACTIVHÔTELS se charge de la régularisation des situations juridiques et foncières, de l'évaluation et des procédures de cession des unités hôtelières de son portefeuille.

En 2023, deux unités hôtelières ont été cédées aux soumissionnaires les plus disant.

ED-DKHILA

Créée en 1966, la Société Touristique ED-DKHILA a pour objet la création et la gestion d'unités hôtelières et touristiques. Elle exploite depuis 1968 le village de vacances « Résidence Club Skanès » sis à la zone touristique de Monastir qui est en location depuis plusieurs années.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur (Loi 2016-48), la CAREPP a donné son accord en date du 06/12/2018 pour la cession de la part du groupe STB (67,87%) dans le capital de la société.

Cette opération est en cours de concrétisation, conformément à la réglementation en vigueur, par le choix d'un cabinet spécialisé qui a pour mission l'évaluation et la cession de ce bloc d'actions.

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Créée en 1931, l'Immobilier de l'Avenue est l'une des sociétés de promotion immobilière les plus anciennes du secteur qui a amplement participé au développement du secteur immobilier et à l'urbanisation du pays.

L'année 2023 a marqué une relance de l'activité de la société, caractérisée par la cession de la majorité des stocks anciens et le lancement de nouveaux projets.

Le dossier de la privatisation de la société n'est pas encore clôturé, et il est en cours de traitement par la DGPV avant de le soumettre à la CAREPP.

SECURITE ET GARDIENNAGE

La STB Sécurité et Gardiennage est une société anonyme créée en 2015 ayant pour objet d'assurer la sécurité et le gardiennage des biens et établissements et généralement toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

STB MOYENS GENERAUX

La STB Moyens Généraux est une société anonyme créée en 2014 ayant pour objet d'assurer le service de nettoyage des locaux et des établissements et généralement toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a procédé à l'extension de son objet social par l'ajout d'une activité secondaire « mise à disposition de ressources humaines ».

Ainsi, la société est désormais en mesure de satisfaire les besoins de la Banque et de ses différentes filiales en ressources humaines pour assurer les activités de support et de soutien.

GENERALE DE VENTE « GEVE »

La Générale de Vente « GEVE » a été constituée en 2007 en vertu de la décision de la CAREPP pour la liquidation de la STIA.

Elle a pour objet la détention, l'achat et la revente de tout actif ou patrimoine immobilier ou mobilier d'entre les mains de la STIA.

La GEVE a réussi la concrétisation de la cession du Site STIA Sousse avec une forte plus-value.

LES MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE « MGERT »

Créée en 1889 par un décret beylical, la société « Les Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie » est un entrepôt Public qui opère sous contrôle douanier, dans les deux domaines suivants :

- La réception et l'Entreposage des marchandises en transit temporaire destinées au marché local ou à l'exportation,
- La Réception et le Gardiennage des véhicules des concessionnaires et des non-résidents.

En 2023, la MGERT a réussi à conclure la signature d'un nouveau contrat de concession avec l'Etat.

Vu la performance réalisée par la société et la forte demande sur le marché, la MGERT envisage diversifier et étendre ses activités pour les années à venir.

LA SOCIÉTÉ LA MAISON DU BANQUIER

La société civile Immobilière "La Maison du Banquier", créée en 1994 sous forme d'une société civile de droit tunisien, régie par les articles 1249 et suivants du code des obligations et des contrats et par les textes modificatifs et complémentaires, œuvre à l'acquisition, à la

construction, et à la location d'immeubles en Tunisie, ainsi qu'à leur gestion et exploitation.

Pour anticiper sa croissance future, la société s'engage dans l'élaboration d'un plan stratégique détaillant une vision à long terme de son évolution, des objectifs stratégiques précis, ainsi qu'une analyse approfondie des ressources requises.

TUNISIAN FOREIGN BANK « TF BANK »

Créée en 1977, la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » est une banque de droit français ayant pour objet l'exercice de toutes les opérations financières et bancaires.

Son capital social est de l'ordre de 55 212 279,72 Euros, soit l'équivalent de 3 622 853 actions d'une valeur nominale de 15,24 Euros l'action, dont la STB, la BH et l'Etat détiennent 49,997%, 25,787% et 17,056%, respectivement dans le capital de la TF Bank.

Le réseau de TFB se compose de cinq agences : Deux à Paris, une à Marseille, une à Lyon et une agence off-shore à Tunis. Son activité englobe la collecte des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement, ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et les opérations internationales.

La TF Bank se positionne aussi comme la banque des entreprises qui ont une activité entre la Tunisie et la France (la France étant le premier partenaire commercial de la Tunisie). Parmi les produits phares que la TF Bank offre à la diaspora Tunisienne est DARI FI TOUNES, Pack STUDENT, TUNICASH, FLOUCI FI TOUNES...

SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE DE BANQUE « SONIBANK »

Créé en 1990, la Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » est une société anonyme opérant dans le secteur bancaire au Niger et ayant pour objet la collecte de dépôt, l'octroi de crédits, la réalisation des opérations d'escompte et de recouvrement d'effets et la participation au capital des entreprises.

Son capital social est de l'ordre de 20 000 millions FCFA Euros, soit l'équivalent de 2 millions actions d'une valeur nominale de 10 000 FCFA l'action, dont la STB est le premier actionnaire avec une part de 25% dans le capital de la SONIBANK.

La SONIBANK dispose d'un réseau composé de 13 agences en plus de la Succursale de Niamey et de l'agence off-shore du Bénin.

SOCIÉTÉ DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE « MONASTIR EL FEJJA »

Société anonyme de droit tunisien, constituée le 26 octobre 2006 avec un capital initial de 1 MD divisé en 10 000 actions de 100 TND chacune.

La société a principalement pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation et l'exploitation des pôles technologiques.

Elle a conclu en date du 24 novembre 2006 une convention avec l'Etat tunisien représenté par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME, ayant pour objet la fixation des obligations mises à la charge de la Société ainsi que des avantages accordés par l'Etat au titre du projet du pôle de compétitivité de Monastir-El Fejja. Au terme de cette convention le dit projet comprend :

- Le pôle technologique textile de Monastir sis à Karaat Oued Elmaleh au gouvernorat de Monastir ;
- Autres espaces industriels, notamment la zone industrielle sise à El Fejja au gouvernorat de la Manouba ;

- Les réseaux de partenaires industriels, de formation et de recherche.

La société du pôle de compétitivité de Monastir – El Fejja est soumise, aux termes de la convention conclue avec l'Etat tunisien, au suivi et à l'évaluation de ses activités par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME.

La société a été également agréée en tant que promoteur immobilier en date de 6 novembre 2009 (agrément n° 1706-2009).

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CONTRÔLE VERITAS

La société tunisienne de contrôle VERITAS est créée en date de 1980. Elle a pour Objectif le contrôle technique des constructions immobilières de toute nature, des matériaux industriels ainsi que les études, recherches et expertises y afférentes ainsi que la classification et la certification sur les navires et engins assimilés et sur les structures pétrolières marines fixes ou mobiles

PERSPECTIVES DU GROUPE

Durant l'exercice 2023, la banque a œuvré à la bonne exécution des projets stratégiques mis en place permettant le renforcement de la gouvernance au sein du groupe et la consolidation du rôle de la banque dans le soutien du tissu économique du pays.

➤ **Consolidation du rôle du groupe dans le financement de l'économie**

- Le renforcement de la filière de capital investissement par l'adoption d'une nouvelle stratégie commerciale permettant une meilleure assistance des clients ;
- La création de nouveaux Fonds commun de placements à risque (FCPR) et fonds d'investissement spécialisés pour assurer un financement adapté aux besoins des clients ;
- La participation active au financement du marché financier à travers le développement des véhicules de placement.

➤ **Renforcement de la Gouvernance au sein du groupe**

- La poursuite des travaux d'implémentation des normes IFRS au sein du groupe ;

- La mise en place d'un cadre d'appétence aux risques au niveau de toutes les filiales financières, de la STRC et au niveau des SICAV ;
- L'enchaînement des travaux de mise en place d'un cadre de gouvernance approprié au niveau de chaque filiale ;
- Le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un système d'information intra-Groupe visant à améliorer le suivi et le contrôle des filiales.

➤ **L'avancement du programme stratégique *more Business***

- La mise en place de projets stratégiques portant sur l'intégration de nouveaux secteurs dans le groupe ;
- Le lancement d'un appel d'offres pour la désignation d'un cabinet qui assistera la banque dans le développement du métier d'assurance ;
- La mise en place d'un projet stratégique portant sur l'audit et la restructuration des filiales du groupe pour optimiser la rentabilité de chaque activité et créer des synergies entre les différentes entités du groupe.